

94372

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

ANNÉE 1913



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

—
1914

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
<i>Concours de 1912. Dépôt de 2 mémoires.</i>	6
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES :	
<i>Séance solennelle du 26 janvier, à la-</i> <i>quelle est délégué M. Henri Mazel, cor-</i> <i>respondant.</i>	6
Deuil de MM. <i>Deloche et Maurin</i> : M ^{me} Al- bert Augier.	7
Deuil de M. <i>Phœbus Jouve</i> : M ^{me} Barthé- lémy Clément	7
Deuil de MM. <i>Deloche et Margier</i> : M ^{me} Joseph Amic	7
Deuil de M. <i>Poinso</i> : M. Roger Chamand son beau-frère tué au Maroc.	7
M. <i>Robert</i> est élu <i>membre honoraire</i>	7
M. <i>le chanoine Bonnefoi</i> est élu <i>président</i> pour l'année 1913.	8
M. <i>Armand Coulon</i> est élu <i>vice-président</i> pour la même année	8
Allocution de M. <i>Jouve</i> , <i>président sortant</i>	8
Allocution de M. <i>le chanoine Bonnefoi</i> , <i>nouveau président</i>	10
Allocution de M. <i>Coulon</i> , <i>vice-président</i>	19
M. <i>Edmond Falgairolle</i> , <i>membre non rési-</i> <i>dant</i> envoie ses hommages et ses vœux à la Compagnie.	18
SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTE- MENTS	18-91

	Pages
M. M. <i>Mérignargues</i> , pupille de l'Académie a obtenu le 1 ^{er} grand prix Sauzel... ..	19
Formation des <i>Commissions</i>	19
Comptes de M. <i>Bruneton</i> , trésorier... ..	20-23
Lettre de M. <i>Marcillac</i>	20
ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX : <i>Concours</i>	22
M. Henri <i>Bauquier</i> : sa collection <i>Cham-</i> <i>bord</i>	23-30-31-90
Cinquantenaire de l'Académie d'Hioponne.	29
Remplacement de M. <i>Robert</i>	7-30
MM. <i>Maurice Reynaud et Maluski</i> sont élus membres résidants	33
Réception des nouveaux élus	37-38
Monument <i>Maruéjol</i> : M. <i>Marcel Méri-</i> <i>gnargues</i> en est chargé comme sculpteur	43
Naissance du septième enfant de M. de <i>Pougnadoresse</i>	46
Deuil de MM. <i>Deloche et Margier</i> : M ^{me} <i>Dousdebes</i>	46
M. <i>André Vidal</i> obtient une médaille ..	47
M. <i>Gustave Fabre</i> lit l'envoi poétique de M. <i>Raymond Ferrier</i> : sonnets égyptiens	50
Monument à <i>Giovanni Schiaparelli</i>	51
Décès de M. <i>Doze</i> , membre résidant... ..	52
SOCIÉTÉ HÉRALDIQUE DE FRANCE : échange des publications... ..	57
Distribution du <i>Bulletin</i> de 1911... ..	58
M. <i>Sauveplane</i> admis au concours de fugue	59
M. <i>Mérignargues</i> admis au Salon	59
Concours de 1914... ..	61
Décès de M. le chanoine <i>Ferry</i> , membre ho- noraire.	63
Contribution de l'Etat à la publication de M. <i>Bondurand</i>	67-81-90
Legs <i>Boucher de Perthes</i> : M. le président est délégué... ..	67
Remplacement de M. <i>Doze</i>	68-71-77

	Pages
Statue de St-François-de-Sales..	70
ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCE- MENT DES SCIENCES.....	75
M. <i>Fernand Roux</i> est élu membre résidant	81
Vacances trimestrielles.....	82
Réception de M. <i>Roux</i>	83
52 ^e Congrès des SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS.....	86
Le Musée du Mont Saint-Michel.....	87
Décès de M. Marius Jouve, père de M. <i>Phœbus Jouve</i>	89
Décès de M. J.-B Teste, oncle de M. <i>Jean Renouard</i>	89
M. le chanoine François Durand est pro- mu officier de l'Instruction Publique....	89
M. Victor Robert est nommé chevalier de la Légion d'honneur.....	89
Mariage de M. Robert André Michel, mem- bre honoraire.....	89
Décès du frère de M. <i>Batisto Bounet</i> , mem- bre honoraire, lettre patoise de faire part	98
Remerciements du Comité de la Bibliothè- que de Vauvert.....	99
M. <i>Jouve</i> : vœu relatif au Pont-du-Gard..	99
Athénée de Pertuis : publications.....	104
Décès de M. <i>Bruneton</i> , trésorier.....	105
Allocution de M. le chanoine <i>Bonnefoi</i>	105
M. <i>Clauzel</i> : Banquet offert à M ^e Robert...	109

ARCHÉOLOGIE

M. MAZAURIC : Note de M. Albert Roux, correspondant sur les sépultures typiques de l'époque barbare.....	45
M. Elie MAZEL : Grotte sépulcrale à Naut.	92
M. MAZAURIC : Récompenses aux donateurs des Musées	73

HISTOIRE

	Pages
M. CLAVEL : <i>Grandeur et décadence de l'Islamisme</i>	12
M. KAHN : <i>Les Juifs de la Sénéchaussée de Beaucaire</i>	20-28
M. BONDURAND : <i>Les Coutumes de Saint-Gilles</i>	27
M. MAURIN : <i>Le mouvement économique du Gard sous le Premier Empire</i>	30-36-104
M. CLAVEL : <i>La crise balkanique</i>	43-47
M. BONDURAND : <i>Les Portraits des évêques Séguier, La Parisière et Colbert</i>	81
M. PEYRON : <i>Benoit Malon</i>	95
M. CLAVEL : <i>Proudhon, deux anciens élèves du Lycée de Nîmes</i>	100

LITTÉRATURE et BEAUX-ARTS

M. JOUVE : <i>Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1912</i>	62-73
M. le chanoine Albert DURAND : <i>Camille Ferry</i>	64
M. E. REINAUD : <i>Le Baïle Alphonse Daudet et Batisto Bounet</i>	69
M. JOUVE : <i>Un admirateur de la Mireille de Gounod</i>	90
M. GUÉRIN : <i>Henri Gruvy Testard. — Nostemairo Charlet</i>	62-73
Concert (a) <i>Isis</i> , Lully ; (b) <i>Le joli mois de mai</i> , poésie de M. Jean Renouard, musique de M. Paul Clauzel ; (c) <i>Le Preyschutz</i> , chœur des chasseurs, Weber, par la Chorale du Lycée sous la direction de M. Delaunay	73

POÉSIE

	Pages
M. Raymond FÉVRIER : <i>Les plaintes du Ka. la Félicité du Ba, l'attente de Nit, le retour de l'époux</i>	50-73
M. Emile REINAUD : <i>Le Pont du Gard</i>	57
M. Albert ROUX : <i>Lou miliounari e la charita</i>	57-79
M. LABOUREL : <i>Lou tafataïre de l'Agau</i> ...	71-82
Jules CANONGE : <i>La Flour que se clino</i> ..	101
M. BIGOT : <i>Lou Sabarnou</i>	104
M. E. REINAUD : <i>Sonnet à M^e Robert</i>	111
Jean REBOUL : 1 ^o à Bigot ; 2 ^o la poulejo ; 3 ^o l'ase esimestre ; 4 ^o lou councour régiounal	114

SCIENCES

M. le chanoine BONNEFOI : 1 ^o Formation de la grêle, prévision des orages.....	30
2 ^o L'atmosphère, grande voie de communication entre les peuples.....	69-73
3 ^o Un appareil de sauvetage pour sous-marins.....	71

VOYAGES

M. BRUNETON : <i>Souvenirs en Egypte</i>	79-90
--	-------

RAPPORTS

M. le chanoine Albert DURAND : <i>Les diocèses de Nîmes et d'Uzès au XIV^e siècle par M. le chanoine Henri Grange</i>	35
M. PEYRON : <i>La loi Guizot sur l'enseignement par M. Henri Roux</i>	52
M. CLAUZEL : <i>Legs Maumenet, concours prix Jules Salles</i>	59-73-112
M. JOUVE : <i>Note sur Reboul et l'Italie, par M. Pitollet</i>	6

	Pages
M. G. FABRE : <i>Aubanel, Reboul et Pierquin par M. Pitollet</i>	42-50
M. E. REINAUD : <i>Les Filles du Soleil de M. Casimir Bojero</i>	45
M. CLAUZEL : <i>Poésies de M. Laurent Amat</i>	57
M. MAZAURIC : <i>La crise des fleurs par M. Fortuné Mazel</i>	57
M. DE POUGNADORESSÉ : <i>Souvenirs de guerre de M. le général d'Entraigues</i>	79-90-113

HOMMAGES

Le Centenaire d'Armand de Pontmartin..	32
Ferdinand GACHE : <i>Stylistique latine</i>	32
L. MAURY : <i>La valeur sociale du sacrifice</i> .	33
Chanoine Henri GRANGE : <i>Diocèses de Nîmes et d'Uzès au XIV^e siècle</i>	33
Gustave FABRE : <i>Les trois Jérusalem</i>	33
C. BOJERO : <i>Les Filles du Soleil</i>	42
Abbé Pierre-Marie ROUX : <i>Histoire du château d'Aujargues</i>	56
Laurent AMAT : <i>Poésies languedociennes et françaises</i>	57
Albert HUGUES : (a) <i>Migrations des chirop- tères</i>	58
(b) <i>Signes cruciformes à Saint-Géniès-de- Malgoirès ; empreintes de sabots de la station de Collorgues</i>	58
Chanoine Albert DURAND : <i>Le pliocène de de St-Laurent-des-Arbres</i>	62
Élie MAZEL : <i>Monographie sur Naut et son abbaye</i>	70
DELOCHE : <i>Vincent-de-Paul, bailly de Surey</i>	80
Lionel D'ALBIOUSSE : <i>Fête de Jeanne-d'Arc. — Le drapeau du Pape à Uzès</i>	80
Arsène THÉVENOT : <i>Recettes culinaires et l'art de manger</i>	86
Abbé Albert SOLANET : <i>l'abbé du Chaila</i> ..	93

	Pages
<i>Général d'ENTRAIGUES : Souvenirs de guerre</i>	93
<i>DELOCHE : Notice sur Paul-Royer Collard.</i>	98
<i>Recueil officiel des usages locaux du département du Gard.....</i>	98
<i>Docteur Elie MAZOYER : Puériculture pratique.....</i>	98
<i>Ferdinand GACHE : Aux jeunes institutrices</i>	103

CONCOURS DE 1912

1^{er} prix :

<i>M. l'abbé Edmond REVEST : Histoire des Angles : La Seigneurie, les prieurés, la paroisse, la communauté, la seigneurie des Issards.....</i>	60
--	----

2^e prix :

<i>M. Théophile-Gervais BEDOT : Essai monographique sur les communes de Saint-Martin-d'Ardèche et d'Aiguèze du Gard, suivi d'une description sur la descente en bateau de la rivière de l'Ardèche.....</i>	60
--	----

BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

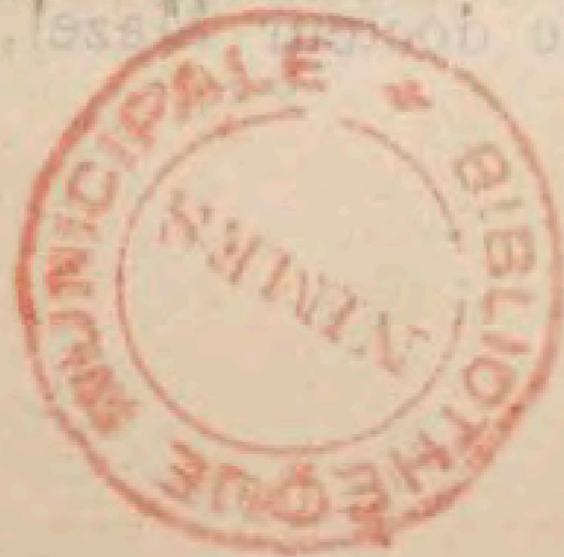
Séance du 6 janvier 1913.

Présents : MM. Michel Jouve et le chanoine Bonnefoi, *présidents successifs* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Delamare, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Trial, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre 1912 est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

M. Michel Jouve signale la prochaine publication, dans une importante *Revue*, d'un très intéressant travail de M. Camille

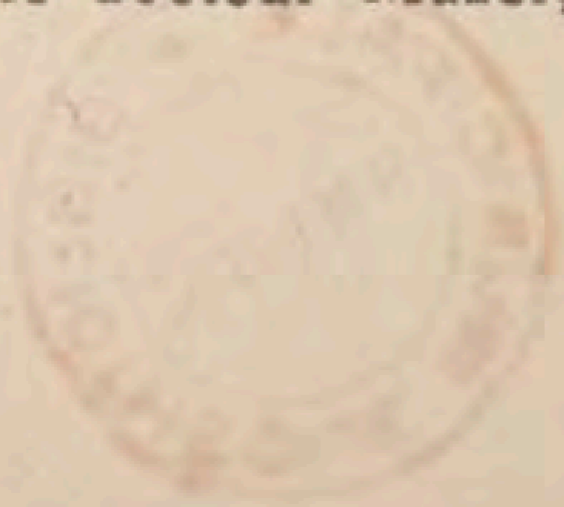


Pitollet, professeur au Lycée de Nîmes, ayant pour titre : « *Quelques notes sur Jean Reboul et l'Italie* ». A propos d'une étude sur l'*Ode à la Croix de Jean Reboul*, parue dans les *Studi di filologia moderna*, au début de 1912, M. *Camille Pitollet* rappelle que la renommée du poète-boulangier nîmois s'étendit fort loin au-delà des Alpes. Il en donne des preuves par de curieuses citations d'auteurs italiens, notamment par une traduction : l'*Elegia ad una madre* du poète *Perticari*, écrite à Naples, en avril 1841, et par des lettres de *Silvio Pellico* à *Reboul* de 1842 et de 1844. Un contemporain de *Reboul*, membre comme lui de l'Académie de Nîmes, *Jules Canonge*, participa à ces « amitiés italiennes ».

M. le secrétaire annonce que deux *Mémoires* lui sont arrivés, dans le délai réglementaire, pour le *Concours de 1912*, dont le programme indiquait la *Monographie d'une localité comprise dans le département du Gard*.

M. le secrétaire transmet les excuses que lui a écrites, à la date d'hier, avec prière de les offrir à la Compagnie, M. *de Pougna-doresse*, retenu par la grippe, qui le privera du plaisir d'assister à cette séance et de remplir ses devoirs dans les scrutins qui vont avoir lieu.

LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES, qu'un deuil avait obligée de renvoyer, comme il a été dit le 25 décembre, sa séance solennelle du dimanche 15 décembre 1912, avise qu'elle l'a définitivement fixée au dimanche 26 janvier courant et envoie deux cartes d'invitation. Ces cartes sont remises à M. le docteur *Mazel*, qui les transmettra



à son fils, M. *Henri Mazel*, correspondant de l'Académie à Paris, qui pourra sans doute en user et représenter notre Compagnie à cette solennité.

M. le secrétaire fait part de deuils qui ont affecté plusieurs membres de la Compagnie :

Le 25 décembre 1912, est décédée à Toulon, boulevard de Strasbourg, 74, Mme *Albert Augier*, née *Marie Conte*. M. *Albert Augier* est commissaire en chef de la marine en retraite. Cette mort affecte MM. *Maurin* et *Deloche*.

Le 28 décembre dernier, est décédée, à Nîmes, à l'âge de 61 ans, Mme *Barthélemy Clément*. Elle met en deuil M. *Phœbus Jouve*.

Le décès de Mme *Joseph Amic*, née *Jeanne Curnier*, décédée à Avignon, le 1^{er} janvier courant, à l'âge de 26 ans, met en deuil MM. *Deloche* et *Margier*.

Enfin, M. *Roger Chamand*, beau-frère de M. *Jules Poinso*, a été tué à Dar-el-Kadi (Maroc) où il servait comme lieutenant.

M. le président *Michel Jouve* rapporte que, sur l'invitation de la Compagnie, le bureau, comme il en avait été prié à la dernière séance, a fait auprès de M. *Robert*, la démarche ayant pour but de lui faire reprendre sa démission de *membre résidant*. Cette démarche ayant échoué, malgré les insistances les plus pressantes, le titre de *membre honoraire* est conféré d'acclamation, en conformité de l'article 8 du règlement, à M^e *Victor Robert*.

Il est procédé aux élections des membres annuels du bureau, ainsi qu'il est porté sur le *Bulletin* de convocation.

Le premier scrutin, qui est ouvert pour la présidence, donne, au dépouillement, ce résultat :

Sur 27 votants, M. le chanoine Bonnefoi obtient 25 suffrages.

Il y a 2 bulletins blancs.

En conséquence, M. le chanoine Bonnefoi est proclamé *président* pour l'année 1913.

Un second scrutin, ouvert pour la désignation du *vice-président*, donne, sur 27 votants également :

24 voix à M. Armand Coulon ;

1 bulletin blanc ;

2 voix à M. La Haye.

M. Armand Coulon est, par suite, élu et proclamé *vice-président*, pour cette année.

M. Jouve, *président sortant*, prononce alors l'allocution suivante :

« Mes chers confrères,

» A l'instant où je vais passer à de nouvelles mains le gouvernail de notre nef académique, ma pensée se reporte avec gratitude vers vous tous, qui m'avez aidé à conjurer les périls d'une orageuse traversée. Une année est franchie, une autre, la 231^e, s'ouvre devant nous. Notre pavillon flotte toujours, et dans le ciel rassénéral défie les futures tempêtes.

« Qu'il me soit permis rendre grâce aux

précieux concours qui m'assistèrent : à M. le vice président, colonel Robin, dont la fidélité à l'Académie ne se démentit point, et qui, vaillant soldat de ces guerres d'Afrique qu'il nous raconte si éloquemment, sut demeurer ferme à son poste jusqu'au bout ; à notre secrétaire perpétuel, dont la perpétuité s'affirma sans lacune, au milieu de circonstances difficiles, dont le dévouement ne cessa d'alléger le fardeau des fonctions présidentielles ; à notre trésorier, auprès de qui nous trouvâmes non seulement les ressources pécuniaires par lui jalousement gardées, mais encore un trésor d'opportunes suggestions, et la clef de cet abri rustique pour nos séances en attendant de plus favorables destins.

» Monsieur le Président, notre présence en ce local agricole évoquerait pour nous la mélancolie de l'exil loin de nos livres, de nos archives, de nos souvenirs académiques, si une joie ne l'emportait aujourd'hui, celle d'avoir pu vous retrouver ici, de vous prouver par nos suffrages la profonde estime, les vives sympathies dont vous jouissez au milieu de nous.

» A travers les exigences immuables de de votre prêtrise, nous avons, tous, pu apprécier la courtoisie de votre esprit, et, sans aucun soupçon de modernisme, votre constante inclination vers la science moderne. Disciple d'un des grands maîtres de cette science, vous nous avez, plusieurs fois, charmés et instruits par le récit de ses découvertes, par le tableau des merveilles que sème dans le ciel et sur la terre la divine électricité.

» Mais votre double doctorat scientifique et théologique ne suffit pas à satisfaire l'ampleur de votre intellectualité. Une étude sur Racine nous dévoila que les lettres vous sont familières tout comme les sciences.

» Ces vastes connaissances, vous vous êtes consacré à la noble mission de les enseigner à la jeunesse. Vous formez des citoyens utiles à leur pays, aimant leur patrie et sachant la servir. Dans le groupe de nos confrères qui représente si brillamment parmi nous l'enseignement, vous occupez une place éminente.

» En m'inclinant devant le nouvel élu de notre Compagnie, je salue également celui que nous venons de faire son coadjuteur. Habitué à de hautes fonctions judiciaires, M. le président Armand Coulon, vice-président pour nous, cette année, apportera à notre bureau l'appui de son expérience, de sa magistrale sagesse, des insignes qualités que chacun se plaît à lui reconnaître.

» Mes chers confrères, nous pouvons être sans inquiétude sur les destinées de notre séculaire Académie. Jamais elles ne furent en de meilleures mains ».

M. le chanoine Bonnefoi, ayant pris possession du fauteuil présidentiel, que lui cède M. Jouve, s'exprime ainsi :

• Fidèle aux traditions de notre Académie — M. le colonel Robin n'ayant pu — à notre grand regret et malgré nos instances — se décider à devenir notre président — vous avez bien voulu m'accorder vos suffrages ; — je vous en remercie et je vous prie d'en agréer ma gratitude. Comment ne pas

éprouver cependant une certaine confusion quand dans ma pensée et à mes regards se ravivent les noms, les talents, les mérites de mes prédécesseurs ? Comment surtout ne pas sentir cette confusion s'accroître au moment où M. Jouve me cède si aimablement sa place — place qu'il occupait avec tant d'autorité et de distinction ?

» L'aménité de son caractère, le charme de sa parole, la finesse de son esprit, le prestige de sa haute situation, tout, en M. Jouve, a largement contribué à rétablir et à maintenir la paix entre nous.

» Aux Angles, dans une fête qui réunissait les représentants de nombreuses Académies, devant un auditoire qui écoutait — depuis plusieurs heures déjà — de très éloquents discours — M. Jouve a recueilli les plus chaleureux, les plus enthousiastes applaudissements, et a tout de suite conquis une place d'honneur pour notre Académie de Nîmes.

» Sans oublier les chers jeunes gens qui me sont confiés et auxquels, depuis plus de trente ans, je donne avec joie tout mon cœur, il a bien voulu faire allusion à deux titres qui me rappelleront toujours les leçons de M. Branly, les bontés de M. de Forcrand, les professeurs de théologie de Rome. C'est une attention délicate de plus de sa part à laquelle je suis très sensible ; — elle me permettra de voir dans mon élection comme un nouvel hommage rendu aux sciences ; c'est ce qui dissipe un peu mes craintes. — Mais ce qui me rassure mieux encore — c'est que je connais — Messieurs, votre si bienveillante sympathie et que le bureau de notre Compagnie pour-

rait à la rigueur se passer de son nouveau président. M. Coulon n'est-il pas habitué à présider ? Quelle autre Académie a-t-elle un secrétaire perpétuel, un trésorier aussi généreusement, aussi ardemment dévoués que les nôtres ?

» Il me semble que je n'ai qu'un seul souhait à formuler. C'est que désormais notre horizon conserve le plus grand calme et une inaltérable sérénité. — Poésie, littérature, histoire, droit, archéologie, sciences, beaux-arts n'en seront que plus disposés à nous offrir — après de longues journées peut-être de préoccupations, de fatigues et de labeurs — quelques instants de repos des plus agréables ».

On passe à la lecture annoncée.

M. *Clavel* continue la communication de son travail sur ce sujet : *Grandeur et Décadence de l'Islamisme* :

« Il constate qu'après le désastre de Lépante (1671) où la flotte turque avait été détruite par les flottes alliées chrétiennes, le grand vizir, qui s'était dédommagé par la conquête de l'île de Chypre, avait profité du désaccord entre les chefs des alliés et des vastes ressources de l'empire pour rétablir sa flotte et sa puissance militaire, mais que son prestige était atteint et la décadence allait commencer. Des guerres incessantes, qui n'étaient que des guerres de conquêtes, qui n'étaient pas toujours heureuses, épuisaient ses finances ; à des souverains éclairés succédaient des sultans

fanatiques, ou endormis dans les délices du sérail; ils laissaient le pouvoir au divan dont plusieurs des membres, non moins fanatiques, n'étaient pas inaccessibles à des offres d'argent. Les pirateries barbaresques, interdites officiellement, continuaient, saisissaient les navires des autres Etats, emmenaient en esclaves les équipages et les passagers, sans distinction de nationalité. Notre commerce, notre situation prépondérante dans la Méditerranée étaient menacés, compromis et nos protectorats sur les chrétiens aussi. Tant que notre influence en Orient avait été la seule, et tant que la Turquie n'entretenait des relations en Occident qu'avec la France, cette sorte d'alliance entre les deux Etats avait fait la grandeur de la Turquie, comme elle était utile à la France; mais quand l'inertie du sultan et la vénalité du divan eurent ouvert la porte aux représentants de l'étranger, jaloux de notre situation privilégiée, Hollandais, Autrichiens, Vénitiens, Russes, Anglais, le désordre fut grand; de perfides insinuations sur notre puissance et nos intentions furent entretenues, et notre influence combattue fut amoindrie.

« Il y avait bien dans le gouvernement quelques hommes honnêtes, patriotes, qui comprenaient que notre politique extérieure contre la Maison d'Autriche, politique inaugurée par François I^{er}, devait être celle de la Turquie, mais la confiance n'existait plus. Malgré l'amitié qu'affirmaient certains sultans, pour les successeurs de François I^{er}, ils ne purent obtenir, même sous Louis XIV, une coopération effective de la Turquie contre l'Autriche.

» Sous Louis XV, le sultan, en lutte contre l'Autriche et la Russie, vaincue, revint à son ancienne amie, qui lui donnait les plus sages conseils. Ses ennemis et l'Angleterre elle-même s'effrayèrent de ce rapprochement, et pour l'empêcher, offrirent leur médiation en vue de la paix.

» La Turquie, réconfortée par la France, rejeta toutes leurs propositions et déclara n'accepter que la médiation de la France. Cette médiation, acceptée par tous, rapidement conduite par notre ambassadeur, d'après les instructions du roi, aboutit, en quelques jours, au traité de Belgrade (1739), qui rendit à la Sublime-Porte toutes les provinces qui lui avaient été enlevées et la replaça au rang qu'elle avait perdu. Jamais l'influence de la France n'avait été aussi décisive. On sentait partout que l'alliance des deux Etats devait exercer sur l'Europe une grande, pacifique et féconde influence.

» La reconnaissance de la Sublime-Porte fut extrême et se manifesta par l'acceptation de toutes nos demandes relatives à notre influence en Orient sur les populations chrétiennes et dans la Méditerranée. Mais les intrigues et l'or des puissances, de l'Angleterre surtout, empêchèrent l'union si désirée par la France et par les amis de la Turquie.

» Louis XVI ne put rien obtenir, et l'abaissement de la Turquie laissa les trois empires du Centre de l'Europe, Prusse, Autriche, Russie, protégés par la complicité haineuse de l'Angleterre, se partager la Pologne, brigandage politique qui amena la formation de ce qu'on appela la Sainte-Alliance contre la France.

» Les gouvernants de la Révolution française entretenaient de bonnes relations avec la Turquie ; ils ne pouvaient songer à une alliance française avec la Turquie, mais celle-ci refusa constamment d'entrer dans toute coalition contre nous. Bonaparte, premier consul, et, avant lui, la monarchie de Louis XIV avaient bien compris que la possession de l'Égypte eût été un rude coup porté à l'ennemi héréditaire, l'Angleterre. Le premier consul voulut réaliser ce grand dessein, M. Clavel explique l'échec de cette entreprise qui, d'ailleurs, avait irrité la Turquie; la politique de l'empereur Napoléon pendant ses guerres contre les divers États de l'Europe, ses relations avec la Turquie, ses tentatives pour obtenir l'alliance de la Turquie, les causes qui la rendirent impossible. Le traité de Tilsitt, conclu en faveur d'une alliance avec la Russie que Napoléon voulait s'attacher, fut la violation de ses promesses à la Turquie, une politique qui amena la désastreuse campagne de Russie et causa sa perte. Notre empereur ne voulut cependant pas consentir au partage de la Turquie, qu'on lui offrait.

» La Restauration se borna à des démarches accueillies en partie par la Porte, pour reprendre le protectorat des catholiques en Orient, et par sa politique extérieure se rapprocha de la Russie à la place de l'Angleterre, puis elle s'unit à la Russie et à l'Angleterre contre la Turquie et contribua, à Navarin, à la destruction de la flotte ottomane, destruction agréable à la Russie et surtout à l'Angleterre.

» La prise d'Alger fut un nouveau coup

porté à la Porte en 1830. Le gouvernement de Juillet prit part (1840-1841) aux négociations relatives à la question d'Orient, et fut l'ami de l'Angleterre.

» Le deuxième Empire, après de longues négociations avec la Porte, obtint quelques satisfactions relatives aux chrétiens et aux usurpations de ses droits, sur les lieux saints; pendant ce temps la Russie prétendait obtenir la protection exclusive de tous les sujets ottomans professant la religion grecque, et, sur le refus de la Porte, lui déclara brusquement la guerre. La campagne de Crimée entre la France, la Turquie, l'Angleterre, puis la Sardaigne, contre la Russie, se termina par la prise de Sébastopol (1854-1856) et un traité désavantageux pour la Russie.

» Depuis deux siècles, on affirmait l'exclusion prochaine de l'empire musulman de l'Europe et le partage de ses provinces; il vivait encore, quoique sans alliés, ayant à se défendre contre ses voisins et ennemis, par la vaillance de ses soldats.

» Il avait été même admis dans le concert des grandes puissances, ce qui ne l'a pas protégé contre l'avidité de l'Autriche soutenue par l'Allemagne et qui, sans droit, s'est récemment annexée deux provinces dépendant de la Turquie, la Bosnie et l'Herzégovine.

» La guerre actuelle des Etats balkaniques est motivée par l'impuissance de la Turquie à défendre les chrétiens de ses Etats contre les cruautés musulmanes, elle est une nouvelle crise, qui, si elle n'est pas la dernière, lui ôtera au moins toute in-

fluence en Europe ; elle modifiera l'état politique d'une partie de l'Europe et, par la sage intervention des grandes puissances, assurera, il faut l'espérer, une paix durable autant que désirable. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Présents : MM. le chanoine Bonnelot, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Labat, membres correspondants : Clauzel, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier est lu et adopté.

M. Michel Jouan, parti pour Carpentras, a été nommé secrétaire pour la séance du 13 janvier. M. le secrétaire a lu les notices d'intérêt que lui a adressées le Secrétaire général de la Société.

M. Raymond L'églissolle, membre non résident, a été élu avec ses hommages, ses vœux et son fidèle souvenir.

M. le secrétaire a déposé les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

M. le secrétaire a lu l'avis du 22 juillet 1913 qui fixe la 7^e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Elle

Séance du 20 janvier 1913.

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Clavel, Mazel, Maurin, Bruneton, Delamare, Robin, Coulon, Puech, Raphel, de Pognadoresse, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier est lu et adopté.

M. *Michel Jouve*, parti pour Carpentras, où il préside les assises de Vaucluse, a écrit au *secrétaire perpétuel* « ses regrets d'être privé d'entendre les intéressantes lectures annoncées ».

M. *Edmond Falgairolle*, *membre non résidant*, envoie, avec ses hommages, ses vœux et son fidèle souvenir.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il communique un arrêté du 23 juillet 1912 qui fixe la 37^e réunion des SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS Elle

sera tenue, à l'École nationale des Beaux-Arts, du mardi 13 mai 1913 au vendredi 16 mai inclusivement.

Avant le 1^{er} mars 1913, devront parvenir, au sous-secrétariat des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3 (bureau de l'Enseignement et des manufactures nationales), les mémoires proposés et la liste des délégués, trois membres au maximum, en dehors des personnes qui auront à faire des communications.

M. *Armand Coulon* dit qu'à la dernière séance, après l'élection des membres annuels du bureau, il a voulu laisser la parole à M. *le président sortant* et à M. *le président nouveau* pour l'installation du bureau actuel. Il ne veut pas prendre sa place, aujourd'hui, à côté de M. *le président Bonnefoi*, sans exprimer à l'Académie toute sa reconnaissance et tous ses remerciements pour l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant la vice-présidence.

M. *Delamare* dit que, il y a quelques instants, il se trouvait chez M. *Mérignargues*. Une dépêche de son fils, *Marcel*, notre pupille, lui annonçait qu'il venait d'obtenir le 1^{er} grand prix *Sanzel*.

Conformément aux dispositions de l'art. 60 du règlement, M. *le président* procède à la formation des commissions.

Sont désignés :

BUREAU : MM. le chanoine *Bonnefoi*, *Armand Coulon*, *Clauzel*, *Dr Puech*, *Brune-ton*, *Mazauric*.

FINANCES ET PUBLICATION : MM. Deloche, Clavel, Maurin, chanoine François Durand, Peyron.

CONCOURS : MM. Gustave Fabre, de Balincourt, Jouve, chanoine Albert Durand, Guérin.

LEGS MAUMENET et JULES SALLES : MM. Clavel, Mazel, Maurin, Reinaud, Delamare, Barral, Jouve, La Haye, Raphel.

PRÉSENTATION : *Anciens présidents* : MM. Clavel, Mazel, Gustave Favre, Maurin, comte de Balincourt, Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Jouve.

M. Bruneton, trésorier, dépose ses comptes de l'exercice 1912. Ils sont renvoyés à l'examen de la *commission de comptabilité*.

Comme suite à la démission de M. Victor Robert, nommé *membre honoraire*, à la dernière séance, est déclarée la vacance d'un siège de *membre résidant*.

M. chanoine Bonnefoi donne connaissance d'une lettre de M. Marcillac, président du syndicat du Vivarais. Elle est relative à la formation des orages de grêle. Elle a été provoquée par l'annonce de la lecture que devait faire, ce soir, M. le *président*, qui se décide à la renvoyer à une séance ultérieure, pour compléter sa communication avec les indications que pourra lui fournir son obligé correspondant occasionnel.

La parole est alors donnée à M. Kahn. Il fournit la première partie de son étude sur *Les Juifs de la sénéchaussée de Beaucaire*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé,
la suite en est remise à une réunion pro-
chaine.

La séance est levée.

Séance du 3 Janvier 1913

Présents : Mlle le chanoine Bonneton,
présent ; Deloche, Glavel, Maxel, Gustave
Fabre, Maurin, comte de Brincomont, Brun-
ton, chanoine François Durand, Delahaye,
Robin, Pusch, Trisal, Bose, chanoine Al-
bert Durand, Peyron, Margier, Kahn, mem-
bres résidents ; Bondurand, membre hono-
raire ; Glavel, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 jan-
vier est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le relevé des publica-
tions périodiques des Sociétés correspon-
dantes que celles-ci ont fait parvenir de-
puis la dernière réunion.

L'Académie des Sciences, Belles-Let-
tres et Arts de Bordeaux a envoyé le
Programme des concours pour elle ouverte
pour l'année 1913 et les années suivantes.

M. le secrétaire communique une propo-
sition de M. Henry Baudrier, relative à sa

Séance du 3 février 1913.

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, chanoine François Durand, Delamare, Robin, Puech, Trial, Bosc, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidants* ; Bondurand, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX a envoyé le *Programme des concours par elle ouverts pour l'année 1913 et les années suivantes*.

M. le *secrétaire* communique une proposition de M. Henry Bauquier, relative à sa

collection Chambord. Cette proposition formulée en deux lettres à lui adressées aux dates du 3 et du 19 janvier 1913, lui est parvenue sous une seule enveloppe par courrier du 21 du même mois. Elle a été renvoyée à l'examen du bureau.

M. *le secrétaire* rapporte que la *commission de comptabilité* s'est réunie avant la séance. Étaient présents : MM. *le chanoine Bonnefoi, Clauzel, Puech, Bruneton*, membres du bureau ; *Deloche, Clavel, Maurin, chanoine François Durand, Peyron*, adjoints au bureau.

M. *Bruneton*, trésorier, a donné lecture de son *compte rendu financier pour l'année 1912* et fourni tous documents et pièces à l'appui.

A l'unanimité, la commission a décidé de proposer à l'Académie l'approbation de ces comptes, après en avoir constaté la parfaite exactitude et avoir reconnu la prudente et sage administration des finances de la Compagnie.

M. *Bruneton* donne alors connaissance de l'exposé de son compte, qui, conformément aux conclusions de la commission, est pleinement approuvé, après toutes explications utiles et justifications nécessaires. (Art. 40 du règlement observé par l'abstention du trésorier).

M. *le président* remercie et félicite M. le trésorier de son habile et scrupuleuse gestion.

Messieurs et honorés confrères,

J'ai l'honneur, aux termes de l'article 40 de nos statuts, de vous présenter le compte rendu financier de la Compagnie de l'année 1912.

Chapitre premier

Les recettes se sont élevées à fr.	2 979 05
Les dépenses ont atteint.....	3.116.65
	<hr/>
Accusant un léger déficit prélevé sur l'encaisse	137 60

Détail des recettes

35 membres résidants :	Jetons A fr.	49	
	Jetons B	137	
	Espèces	864	
		<hr/>	
	1.050	864	»
22 membres non résidants...		330	»
26 correspondants.....		260	»
Diplôme.....		10	»
Allocation du Conseil général.		600	»
Allocation du Conseil municipal.....		500	»
Vente de volumes.....		42 75	
Remboursement de médailles.		45 65	
Intérêts des comptes courants.		50	»
		<hr/>	
Total des recettes	fr.	2.979 05	
En caisse au 31 décembre 1911		459 90	
Augmentation des comptes courants		276 65	
		<hr/>	
Total des disponibilités fr.		3.438 95	

Détail des dépenses

Compte de Teissières fr.	200	»
Convocations id.	50	»
Frais divers id.	17	60
Timbres de quittances	19	90
<i>Annales du Midi</i>	12	»
<i>Revue du Midi</i>	10	»
Compte de Chastanier, imprimeur	948	»
Médailles	12	25
Souscription Maruéjol	100	»
Souscription Pontmartin	25	35
Séance publique	44	50
Ecrins	30	90
Auto pour l'inauguration du monument Pontmartin	55	»
Encaissement de cotisations	21	80
Frais remboursés au secrétaire perpétuel	29	80
Honoraires du concierge du palais des Beaux-Arts	41	40
<hr/>		
Total des dépenses ordinaires	1.618	50
Frais d'installation au palais des Beaux-Arts	1.498	15
<hr/>		
Total des dépenses fr.	3.116	65
Solde en caisse fr.	322	30
<hr/>		
Total égal aux disponibilités fr.	3.438	95

Les différences sensibles à relever dans les dépenses de cet exercice avec celles de 1911 portent sur les frais d'impression fr. 948 au lieu de 1.880, achat de jetons fr. 107, concours fr. 150, suppression du service de Margraf fr. 100, soit en total de fr. 2.237, tandis que les dépenses spéciales de cette année ne comprennent outre les frais d'impression que la subvention au monument de notre regretté confrère Maruéjol et la course en auto aux Angles, soit un total de fr. 1.103.

Chapitre II. — Compte des jetons

Jetons Æ solde 21, rentrés 14, soit un total disponible de 35; distribués 26, solde à nouveau 9.

Jetons A pour concours

Solde 46, distribués 11, reste 35.

Jetons bronze

Solde 62, rentrés 274, échangés 182, soit un total de 518; distribués 453 en séances, 45 en commissions soit un total de 498, reste 20. Il y a une moyenne de 21 membres présents par séance et 15 en commissions. Les jetons bronze pour concours n'ont pas varié.

Chapitre III. — Compte de réserve

Le solde de ce compte était de f. 1.890 05, les encaissements de revenus ont été de fr. 159 90, ce qui porte le solde à nouveau à fr. 2.049 95.

Chapitre IV. — Fondation Maumenet

Solde ancien fr. 1,470 50 , encaissé fr. 2.533 ; distribué 8 bourses s'élevant à fr. à 2.300 laissant un solde à nouveau de fr. 1.703 50.

Chapitre V. — Fondation Jules Salles

Solde ancien fr. 425, encaissé 300, prix Baptiste Bonnet fr. 150 ; reste fr. 575.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau les pièces justificatives et de solliciter l'approbation de mes comptes.

Le trésorier,

F. BRUNETON

On passe aux lectures.

M. *Bondurand*, membre honoraire, présente son travail sur *Les Coutumes de Saint-Gilles*.

Ce travail comprend :

1° L'établissement du texte latin critique des coutumes, texte inédit ;

2° L'analyse détaillée des textes, équivalant à une traduction ;

3° Les notes ;

4° L'introduction ;

La *table générale* sera dressée par l'auteur sur les bonnes feuilles.

M. *Bondurand* donne lecture de l'*Introduction*. Il dépose ensuite son manuscrit, avec l'intention d'en poursuivre, avec l'autorisation de l'Académie et une subvention à demander au ministre de l'instruction publique, comme précédemment pour le *Manuel de Dhuoda*, la publication dans nos *Mémoires*.

M. *Kahn* continue ensuite et termine son étude sur *Les Juifs de la sénéchaussée de Beaucaire*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 17 février 1913

Présents ; MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Maurin, comte de Balincourf, Reinaud, Allard, Delamare, Lavergne, Robin, Coulon, Raphel, Mazauric, Bosc, Guérin, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il dépose cet hommage, de la part de M. Louis Brunel, 40, rue de l'Union, à Clamart (Seine).

Funérailles de M. Ismaël-Mathieu Brunel, le dimanche 1^{re} décembre 1912 : Discours de M. L'Hopital, inspecteur d'Académie, membre de l'Académie de Nîmes.

L'ACADÉMIE D'HIPPONE (1863-1913) fêtera à Bône (Algérie), du 10 au 13 mai prochain, son cinquantenaire. Le programme de ces fêtes comprendra ; Conférences, auditions littéraires, cortège historique, bataille de

fleurs, concerts, illumination, distribution de prix aux lauréats des concours, excursions, banquets, etc.....

Les congressistes bénéficieront de réduction de prix de voyages.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Oscar Damichel, secrétaire de l'Académie, commissaire général des fêtes, Bône (Algérie).

Comme suite à la proposition de M. Henry Bauquier (collection Chambord), sommairement annoncée à la dernière séance est renvoyée à l'examen du bureau, M. *Armand Coulon*, qui a été chargé d'en faire le rapport, fournit quelques détails. Il conclut en demandant la nomination d'une commission, qui, après avoir entendu M. Bauquier, saisira l'Académie de ses conclusions. Cette commission comprendra, outre le bureau, M. *Reinaud*. Elle se réunira, le lundi 24 février courant, à 3 heures de relevée, au siège social.

Passant aux lectures, l'Académie entend :

M. *le chanoine Bonnefoi*, président, qui l'entretient de la *Formation de la grêle ; Prévission des orages*.

M. *Maurin*, qui lui succède, commence son étude sur *Le mouvement économique du Gard sous le premier Empire*.

La suite, à cause de l'heure avancée, en a été remise à une date ultérieure.

Le délai fixé pour la présentation des candidats au siège vacant de M. *Victor*

Robert, membre résidant, démissionnaire, étant expiré, l'Académie prononce la clôture du registre. La commission se réunira le vendredi 28 février, à 8 heures du soir, (7, rue des Frères Mineurs, lieu ordinaire de ses séances).

La double élection pour le remplacement de M. le chanoine *Delfour* et de M. *Victor Robert* est indiquée pour la prochaine séance, laissant le délai prescrit par l'art. 22 du règlement. Cette dernière séance est reportée, d'un accord unanime, au mardi 4 mars prochain, à cause du concert *Pugno*, annoncé pour le lundi 3 mars et auquel plusieurs membres ont le désir d'assister.

La séance est levée.

Séance du 4 mars 1913.

Présents : MM. le chanoine Bonnetoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Delamare, Jouve, Robin, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, de Pougna-dresse, chanoine Contestin, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, *membres rési-dants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 fé-
vrier est lu et adopté.

M. le *président* fait le relevé des publi-
cations périodiques des Sociétés correspon-
dantes que celles-ci ont fait parvenir dans
la dernière quinzaine.

Il offre, au nom des auteurs, les homma-
ges suivants :

Le Centenaire d'ARMAND DE PONTMARTIN
(1811-1890). — *Inauguration du monument*
élevé à sa mémoire dans la commune des
Angles, le 6 octobre 1912.

Ferdinand GACHE : Stylistique latine tra-
duite de l'Allemand de Ernest Berger et re-
maniée par Max Bonnet et Ferdinand Ga-
che.

L. MAURÿ : *La valeur sociale du sacrifice.*

Chanoine Henri GRANGE : *Les Diocèses de Nîmes et d'Uzès au XIV^e siècle. — Brèves notices sur les cardinaux, professeurs des Eglises, Prieurés ou Bénéfices dans les anciens Diocèses de Nîmes et d'Uzès au XIV^e siècle.*

Gustave FABRE : *Les trois Jérusalems, Sermon prêché à Paris, au Temple de l'Etoile, le 5 juin 1912.*

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidants.

M. le secrétaire rapporte que la Commission de présentation s'est réunie, sur convocation spéciale, le vendredi 28 février dernier à 8 heures du soir.

Etaient présents : MM. le chanoine Bonnefoi, Clauzel, Puech, Bruneton, membres du bureau ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, de Balincourt, Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Delamare, Jouve, anciens présidents.

M. le secrétaire rappelle que deux candidats avaient été présentés pour le siège vacant de M. le chanoine Delfour : 1^o M. le docteur Maurice Reynaud, à la date du 26 novembre 1912 ; 2^o M. Fernand Roux, avocat, ancien bâtonnier, à la date du 9 décembre 1912. En présence de cette double candidature, l'élection avait été ajournée. (V. le procès-verbal de la séance du 23 décembre 1912.) Le 3 février 1913, la candidature a été proposée de M. Arthur Maluski, proviseur du lycée de Nîmes, ancien professeur de mathématiques spéciales aux lycées de Lyon et de Versailles.

Au nom de M. *Coulon*, absent pour raison de santé et excusé, l'un des proposants et proposant lui-même, M. *Jouve* déclare le retrait de la candidature de M. *F. Roux*.

Il ne reste donc qu'un seul candidat pour chacun des deux sièges à pourvoir. Ces deux candidatures ayant été agréées par la Commission, l'Académie procède au vote.

Un premier scrutin est ouvert. 29 votants y prennent part. Le dépouillement donne le résultat suivant :

M. le docteur Maurice Reynaud	27 voix
Bulletin blanc.....	1 —
M. Maluski.....	1 —
	<hr/>
Total égal.....	29 —
	<hr/> <hr/>

M. le docteur *Maurice Reynaud* est, en conséquence, proclamé *membre résidant* en remplacement de M. le chanoine *Delfour*, démissionnaire.

Un second scrutin compte 28 votants et 1 abstention :

M. Arthur Maluski obtient.....	27 voix
Il y a un bulletin blanc.....	1 —
	<hr/>
Total égal.....	28 —
	<hr/> <hr/>

M. Arthur *Maluski* est déclaré élu *membre résidant* en remplacement de M. *Victor Robert*, démissionnaire.

M. le secrétaire rapporte que MM. *Coulon Clauzel*, *Mazauric* et *Reinaud*, délégués pour s'occuper de la proposition de M. *Henry Bauquier*, se sont réunis avec celui-ci, au

siège social, le lundi 24 février 1913, à 3 heures. Après les explications échangées et les précisions fournies, il a été convenu qu'on s'entendrait sur la rédaction définitive des volontés à formuler par M. Henry Bauquier. M. Coulon a bien voulu se charger d'en arrêter le texte d'accord avec le donateur.

On passe aux lectures.

Sur l'hommage ci-dessus mentionné de M. le chanoine Henri Grange, M. le chanoine Albert Durand dit :

« Voici une importante contribution à l'histoire religieuse des anciens diocèses de Nîmes et d'Uzès, pendant le séjour des papes à Avignon et pendant tout le siècle de ce que les Italiens ont appelé la captivité de Babylone. Dans un précédent volume, fort apprécié dans le monde de l'érudition, M. le curé de Saint-Maximin avait publié les *Sommaires des Bulles Pontificales concernant le Gard, au XIV^e siècle* (1^{re} partie). Le nouveau travail de M. le chanoine n'aura pas moins de succès auprès des spécialistes de l'histoire religieuse du moyen-âge ; en outre, il mérite d'avoir de nombreux lecteurs parmi tous ceux qui ont à cœur de connaître l'histoire de leur propre pays. Aux uns, il plaira par sa riche documentation puisée dans les archives du Vatican ; aux autres, par l'intérêt qu'éveillent dans tout esprit cultivé le souvenir du passé et nos gloires locales. L'auteur ne se contente pas d'énumérer les cardinaux qui ont possédé des prieurés et des bénéfices dans diverses paroisses contenues aujourd'hui dans

le département du Gard, il donne quelques détails biographiques sur chacun d'eux et fait précéder cette nomenclature d'un historique sommaire de chaque localité. Soixante-six cardinaux ont possédé, au xiv^e siècle, des bénéfices dans les limites actuelles du diocèse de Nîmes et soixante-douze lieux sont cités dans l'ouvrage de M. Grange. Pour être complet, l'auteur a étendu ses recherches sur la partie occitanienne des anciens diocèses d'Avignon et d'Arles. En félicitant le docte curé de Saint-Maximin de son beau travail, nous lui souhaitons un plein succès. »

M. Maurin continue la communication de son étude sur le *mouvement économique du Gard sous le Premier Empire*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure. La séance est levée.

Séance du 17 mars 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Emile Reinaud, chanoine François Durand, Delamarre, Lavergne, Jouve, Robin, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Trial, Bosc, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Maluski, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire communique la lettre suivante :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Je reçois avec le plus grand plaisir la nouvelle de mon élection comme membre de l'Académie de Nîmes. Cette distinction est de celles que l'on n'est guère en droit

d'espérer à mon âge puisque d'habitude elle est l'honneur et le couronnement d'une longue carrière et je sais très bien que le souvenir de mon père a du contrebalancer le poids de mes faibles mérites.

« Ce m'est une joie toute particulière de songer que cette nouvelle m'est annoncée par son ancien camarade et si mon admission est pour vous, Monsieur le Secrétaire perpétuel, un rajeunissement d'un demi siècle, je puis dire en revanche que votre présence et la dignité dont vous êtes investi dans cette Compagnie en font pour moi une seconde famille.

« Recevez, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« D^r M. REYNAUD ».

S'adressant alors aux deux nouveaux élus qui prennent séance comme *membres résidents*, M. le Président dit :

« MESSIEURS,

« Il m'est particulièrement agréable de souhaiter ce soir au nom de notre Compagnie, la bienvenue à M. le docteur Reynaud et à M. le proviseur Maluski. Ne nous promettent-ils pas les plus intéressants tra-

vaux ? Et par une heureuse coïncidence leurs deux prédécesseurs ne conservent-ils pas toute leur activité ? Nous pourrions encore lire dans les revues les fines et savantes critiques littéraires de M. le chanoine Delfour ; notre barreau nimois qui a pris la louable habitude de diriger vers notre Compagnie ses avocats les plus appréciés pourra encore applaudir les brillantes plaidoiries de Maître Robert.

« Vos souvenirs d'enfance, Monsieur le Docteur, vous redisent combien Monsieur votre Père aimait à se rendre aux séances de l'Académie. J'avais alors l'avantage de visiter quelques familles pauvres qu'il soignait gratuitement et chez lesquelles sa main délicatement généreuse laissait discrètement de si consolantes aumônes. Ces familles ne l'ont pas oublié.

« Notre Compagnie non plus n'a pas oublié Monsieur le docteur Reynaud, elle est fière à cette heure de constater en vous recevant que vous ne cessez de suivre le même sillon lumineux, d'honorer sa carrière, de garder ses traditions. La science de la chirurgie qui avait parmi nous ses représentants autorisés en Monsieur votre Père et en M. le docteur Reboul trop tôt ravis tous deux hélas à notre chère cité — n'a qu'à se féliciter du choix de leur successeur.

« Les sciences mathématiques se félicitent elles aussi et à juste titre. Avec quel succès vous les avez enseignées, Monsieur le Proviseur, Montpellier, Versailles, Lyon Paris le proclament hautement. Combien vous les aimez toujours, il suffit de saluer en vous l'éminent directeur et rédacteur de *l'Intermédiaire*.

« Ne serait-ce pas ce qui aurait contribué quelque peu à vous appeler à la direction du Lycée ? Un des premiers de notre Midi, il rivalise avec ceux qui préparent le mieux aux grandes écoles — il compte parmi ses anciens élèves, plusieurs de nos présidents comme aussi sur nos listes de membres résidants ou honoraires, la plupart de ses aumôniers et de ses maîtres. J'ai du reste la bonne fortune d'ajouter, Monsieur le Proviseur que deux de mes prédécesseurs à St-Stanislas, M. le chanoine Durand et M. le chanoine Cabiac avaient toujours gardé la plus affectueuse reconnaissance envers le Lycée dont ils avaient été élèves. Aussi comment ne pas profiter d'une occasion si favorable de me réjouir de ce que grâce à notre Compagnie toutes les opinions, tous les partis peuvent ici se rencontrer dans une atmosphère sereine, faite de courtoisie et de cordialité. »

M. le docteur *Maurice Reynaud* répond en substance :

« MESSIEURS,

« Je suis profondément ému des termes
« dans lesquels M. le Président vient de me
« souhaiter la bienvenue et de la bienveil-
« lance que vous me témoignez. Mon âge me
« permettait d'attendre cette marque in-
« signe de votre sympathie. Mes qualités
« personnelles ne me poussaient guère au-

« près de vous. J'ai peu produit. Je saurai
« écouter et j'attendrai que l'expérience me
« fasse écouter à mon tour. Le souvenir
« évoqué de mon père me trouble profon-
« dément à cette heure. Je vous remercie
« du fond du cœur, messieurs, de tout cela.
« Je ferai de mon mieux pour ne point trop
« vous désabuser sur mon compte. Je vous
« promets de saisir la première occasion in-
« téressante et utile pour m'acquitter de
« mes devoirs envers la Compagnie. »

A son tour, M. *Maluski* remercie à peu près en ces termes :

« MESSIEURS,

« Je vous remercie de l'honneur que vous
« me faites. J'en suis très touché. Mon re-
« merciement est égoïste. Je tirerai profit
« de mon entrée dans votre Compagnie où
« j'aurai à apprendre. Mon bagage est
« mince et *très spécial*. Si quelque décou-
« verte scientifique se produit, je me pro-
« pose de vous en entretenir; mais je ne me
« fais d'illusion sur l'agrément que je vous
« procurerai.

« Heureux suis-je de me rencontrer sur le
« terrain de M. le Président. — Nous n'y
« suivons pas exactement la même route :
« notre clientèle est différente ; nous nous
« adressons à des tempéraments divers
« avec des méthodes différentes aussi. Du
« moins, nous nous efforçons ensemble de
« former de notre mieux et selon notre
« idéal ; la jeunesse. »

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière séance.

Il signale, parmi ces envois la *Revue des langues romanes* (numéro de janvier-mars 1913), qui contient de la page 24 à la page 63, un article de M. Camille Pitollet dont le titre est déjà fort attrayant pour nous : « A propos d'Aubanel de Nîmes, de Jean Reboul et de Pierquin, dit de Gembloux, avec quelques renseignements nouveaux sur Sainte-Beuve et le Félibrige. — Documents inédits ». Cette étude est intéressante et piquante à plus d'un titre ; elle met au point quelques curieux détails de notre histoire littéraire locale ; elle évoque le souvenir de certains de nos prédécesseurs ainsi que de candidats académiques malheureux.

M. le secrétaire note l'hommage suivant, remis par M. Emile Reinaud, de la part de l'auteur :

Casimir Bojero : Les filles du Soleil, recueil de poésies avec illustration d'Emile Privat.

M. le secrétaire fait connaître que le Comité du monument Maruéjol a été convoqué en réunion plénière, le dimanche 9 mars à 10 heures 1/2 du matin, au Musée lapidaire, pour la « présentation de divers projets de buste » et le choix à en faire. La maquette choisie est celle de M. Marcel Mérignargues (fils). Les trois autres étaient de MM. Flachet, Henri Calvet et Viala.

Les lectures annoncées ont eu lieu dans l'ordre suivant :

M. *Clavel* donne connaissance de son mémoire sur *la Crise balkanique. — L'Évolution des peuples.*

Avant cette lecture, M. *Clavel* dit :

« Je crois répondre au sentiment de tous mes confrères présents en faisant ressortir l'intérêt particulier d'une double, exceptionnelle et heureuse coïncidence lors de la réception de ce jour.

« En effet, notre président de l'année est M. le chanoine Bonnefoi, directeur d'un établissement libre, et le récipiendaire M. Maluski, proviseur du Lycée. En outre, nous écoutons toujours avec plaisir et profit les lectures de M. Bonnefoi sur les découvertes scientifiques contemporaines, et M. Maluski, ancien professeur de mathématiques spéciales au lycée de Versailles est fort connu et estimé dans le monde savant.

« Le Président, en souhaitant la bienvenue à notre nouveau confrère, et celui ci en remerciant l'Académie du grand honneur qu'elle lui a fait se sont exprimés en termes d'une si agréable confraternité que notre réunion de ce jour fut en quelque sorte une fête de famille. Ajoutons que si leur langage honore les deux orateurs, il est aussi, à tous les points de vue un honneur pour notre Compagnie. »

La crise balkanique et l'évolution des peuples

Sous ce titre, M. *Clavel* entretient l'Académie de cette crise qui émeut et passionne



l'Europe. Elle est, en réalité, une nouvelle phase de la question d'Orient si souvent agitée et si mal étudiée, aggravée, cette fois, par la guerre que les Etats balkaniques, Bulgarie, Serbie, Grèce, Monténégro ont déclarée à la Turquie et ont conduite avec une admirable vigueur et un succès inattendus, dont le règlement est soumis aux grandes puissances européennes.

« Avant d'entrer dans les détails de cette crise, M. Clavel estime nécessaire d'examiner quels ont été la mentalité, les actes des plus puissants états européens vers la fin du xviii^e siècle, pendant le xix^e et jusqu'à nos jours ; et rappelle les procédés, les crimes des puissances étrangères contre des Etats faibles, désarmés, et particulièrement contre la France, la formation de la Sainte Alliance formée entre les auteurs et les complices du partage de la Pologne appelé un brigandage politique. alliance qui n'est pas encore dissoute, la longue lutte entre le droit des peuples proclamé par la République française et ce que les rois appelaient et que quelques-uns appellent encore royauté de droit divin, hostiles aux réformes, vieilles idées en lutte contre les idées modernes.

« Il parle ensuite de l'accroissement excessif et dangereux de la Prusse, devenue l'Empire allemand, la proclamation de cette audacieuse et immorale devise : « la force prime le droit » et son application, presque partout par les grands Etats contre les petits, les violations du droit public international et des traités ; le mépris de la justice, qui devaient fatalement révolter ceux qui en étaient les victimes. »

M. *Emile Reinaud* a présenté l'hommage de M. *Casimir Bojero*, un livre de poésie : *Les Filles au Soleil*, édité avec illustrations de M. *Emile Privat*, protégé de l'Académie.

Déjà, en 1907, il a entretenu la Compagnie d'un premier volume : « *L'Eternelle Blessure* », « *Les Filles du Soleil* », les *Cigales*, ce sont les deux premières pièces qui ont donné leur titre au nouveau volume. Plusieurs d'entr'elles sont dédiées à des membres de l'Académie, à des docteurs, des avocats, des publicistes. Elles témoignent, sur leurs aînées, d'une maîtrise supérieure en la forme et au fond ; le rythme en est aussi varié que possible. L'auteur, sans jamais rien sacrifier des règles traditionnelles, montre qu'il peut triompher de toutes les difficultés et assouplir son vers à tous les genres : ode, élégie, sonnet, chanson, légende, poésie descriptive ou dramatique.

Pour faire apprécier les divers cotés du talent du jeune poète, M. *Reinaud* lit à la Compagnie : *Les Filles du Soleil*, les *Cigales*, *Chanson*, les *Saintes Maries*, aux *Arènes de Nimes*, le *Vocero*, notre maison.

M. *Bojero* est perfectible, puisqu'il voudrait retirer « *L'Eternelle Blessure* », inférieure pour lui, à sa nouvelle intuition poétique.

Enfin, M. *Mazauric* a donné connaissance de la note (7 mars 1913) envoyée par M. *Albert Roux*, correspondant de Sanilhac, et relative à des *Sépultures typiques de l'Époque barbare*, quartier de *Meyrieu*, commune de *Blauzac* (Gard).

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 31 mars 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Emile Reynaud, Delamare, Robin, Coulon, Puech, Raphaël, Mazauric, Bosc, chanoine Albert Durand, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il note les événements qui intéressent les membres de la Compagnie :

La naissance d'un septième enfant (Jacques) à M. de Pougnaressesse, qui, jadis a eu le malheur d'en perdre un.

MM. *Deloche* et *Margier* ont été affectés par la mort d'une parente, M^{me} veuve Dousdebès, décédée, le 14 mars, à l'âge de 83 ans dans notre ville.

Un protégé de l'Académie, M. *André Vidal*, élève à l'École nationale des Beaux-

Arts (atelier de M. Cormon), vient d'obtenir une première seconde médaille pour la figure peinte au concours semestriel.

M. *Maurin*, repris hier d'un coup de grippe, croit prudent de garder la chambre aujourd'hui. Il en exprime ses regrets et prie M. *le secrétaire perpétuel* de l'excuser auprès de ses confrères.

On passe aux lectures :

« M. Clavel continue sa lecture sur les causes multiples de la crise balkanique, sur l'état actuel de cette crise et de la guerre avec les Turcs. Le congrès de Berlin réuni pour examiner les plaintes incessantes des chrétiens et solutionner la question d'Orient toujours brûlante, était présidé par M. de Bismark. Ce génie de l'intrigue qui, en 1870 avait refusé toute intervention étrangère entre la Prusse et la France, n'admit naturellement à ce congrès que les représentants des grandes puissances, excluant ceux des Etats balkaniques, les plus intéressés, pour lesquels le congrès s'était réuni. Il s'occupa surtout des intérêts présents et futurs de l'Allemagne et de l'Autriche son alliée, sa protégée, fit accorder aux autres puissances quelques avantages éventuels, et la plupart à conquérir. Rétablir l'accord entre Etats balkaniques, n'était pas dans ses intentions ; quelques rectifications de frontières, insuffisantes, qui n'affaiblissaient nullement les intérêts et la domination de l'Allemagne et de l'Autriche, lui suffirent ; les intérêts chrétiens furent laissés de côté. Aussi, les désordres, les guerres entre chrétiens et entre chrétiens et Turcs recommencèrent avec les mêmes atrocités de part et d'autre.

« Heureusement, les diplomates de 1878 n'étaient pas des diplomates à longue vue ; les Etats balkaniques faibles, ignorants à cette époque, s'étaient éclairés depuis lors, par leur contact avec la civilisation occidentale, surtout celle de la France ; peu à peu, ils s'organisaient politiquement, administrativement, militairement, ils se rapprochaient, comprenaient qu'ils avaient des droits sacrés, que le fort lui-même doit respecter dans le faible, et que l'union fait la force ; ils se préparaient en secret, puis confiants dans leurs accords, leur alliance, déclarèrent la guerre à la Turquie. M. Clavel constate leurs victoires foudroyantes, déconcertantes pour l'Allemagne qui avait été chargée de l'organisation militaire turque et pour l'Autriche imprévoyante et inhabile, l'inaction de l'Europe, la réunion de plénipotentiaires, et de la conférence des ambassadeurs réunis à Londres, la décision des puissances en faveur de l'intégrité de l'empire ottoman et le maintien du *statu quo* remplacés bientôt par une autre formule : « Les Balkans aux balkaniques » qui est actuellement la base des négociations, à la suite d'un armistice conclu entre les belligérants. M. Clavel entretient l'Académie des inquiétudes des puissances, surtout de l'Autriche et de l'Allemagne qui avaient cru au triomphe prochain et complet de la Turquie. — Examinant la situation politique au point de vue international, il relève les exigences légitimes des Etats balkaniques victorieux, le désaccord entre les puissances, leurs jalousies, leurs ambitions, leurs rivalités, l'opposition de leurs intérêts, la nécessité d'établir un juste et nouvel équilibre européen, en remplacement

de celui qui a été détruit presque à sa naissance, un arbitrage européen effectif et permanent.

« Malgré ces diverses, nombreuses considérations et difficultés, et les mesures militaires menaçantes de l'Autriche ; malgré les intérêts économiques réels, importants dans les Balkans, les droits des peuples balkaniques, comme ceux de tous les peuples à choisir leur mode de gouvernement et à assurer leur indépendance et leur droit de vainqueurs à une rémunération, ne peuvent être sacrifiés à des intérêts particuliers.

« La crise balkanique ne peut pas être la cause ou le prétexte d'une guerre générale. Quel peuple la désirerait ? Quel souverain, même le plus aveuglé par son vieux droit divin, ou ses intérêts belliqueux, oserait assurer la terrible responsabilité des épouvantables conséquences d'une pareille folie ?

« Les puissances peuvent, doivent, par leur union, leur volonté et leur prévoyante sagesse, trouver une solution qui sans doute ne satisfera pas tous les intéressés, mais nous donnera au moins quelques années de paix, pendant lesquelles une évolution nouvelle, évolution des peuples et des idées se produirait en faveur de la paix générale dans le présent et pour l'avenir. De leur côté, si les coalisés maintenant énergiquement leur alliance savent être conciliants, ils auront un bel avenir devant eux.

« La France républicaine doit reconnaître les sympathies que les Etats balkaniques

lui ont témoignées depuis de longues années et prêter aujourd'hui tout son concours à ces jeunes nations amies qui se sont révélées avec tant d'éclat et apprécient notre civilisation, nos institutions, nos industries, notre littérature, notre caractère ; elle n'a pas oublié qu'en 1870, de nombreux enfants de ces pays sont venus spontanément, à leurs frais, combattre sous nos drapeaux et mourir pour nous.

« Notre diplomatie doit s'attacher à faire d'eux de précieux alliés et d'utiles clients de la France, »

M. *Gustave Fabre*, en l'absence de M. *Raymond Février*, donne connaissance de l'envoi poétique annuel adressé par le confrère non résidant au *secrétaire*.

C'est une suite de *Sonnets égyptiens* : *Les plaintes du Ka* (2 sonnets) ; *La Félicité du Ba* (2 sonnets) ; *L'attente de Nit* (1 sonnet) ; *Le Retour de l'époux* (2 sonnets).

Enfin, M. *Gustave Fabre* communique de nombreux extraits de l'étude de M. *Pitollet* signalée par M. le *secrétaire perpétuel* parmi les échanges reçus et mentionnés au procès-verbal de la dernière séance : *Aubanel*, *Jean Reboul* et *Pierquin*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure et la séance est levée.

Séance du 14 avril 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, comte de Balincourt, Bruneton, Emile Reinaud, Delamare, Jouve, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la quinzaine dernière.

Le COMITÉ *pour rendre hommage à l'astronome GIOVANNI SCHIAPARELLI, sous le patronage de S. M. LE ROI*, annonce « une « souscription publique dans le but de lui « ériger un monument à Savigliano, sa « ville natale, et de placer une pierre com- « mémorative avec médaillon dans le Pa- « lazzo Brera à Milan, où il fit ses mer- « veilleuses découvertes... Si le montant « de la souscription le permet, on fondera « à Savigliano un Institut scientifique qui « portera le nom de l'illustre savant. »

M. *le secrétaire* dépose la liste de souscription qui accompagne cette circulaire.

M. le secrétaire rappelle le décès de M. *Mechior Doze*, doyen de réception des membres résidants de l'Académie, où il avait été élu le 9 mai 1874. M. *Doze* est mort, le jeudi 10 avril 1913, à l'âge de 85 ans révolus (né à Uzès le 16 décembre 1827), dans son domicile, à Nîmes, 20, boulevard Gambetta. Ses obsèques ont eu lieu le samedi matin 12 avril. Sur la tombe, M. le chanoine *Bonnefoi*, président, a prononcé une allocution très documentée et très touchante dont il est prié de donner à nouveau lecture, un grand nombre de confrères n'ayant pu suivre jusqu'au cimetière où le convoi, parti à 10 h. 3/4 de la matinée, n'est après une longue cérémonie à la cathédrale, arrivé, par conséquent, que tardivement.

M. *La Haye* a également rendu un juste et délicat hommage à celui qui fut un de ses prédécesseurs comme conservateur du Musée et directeur de l'École des Beaux-Arts de notre ville.

Selon la tradition, ces deux discours seront insérés dans nos *Mémoires*.

L'ordre du jour appelle cette lecture annoncée au Bulletin de convocation.

M. *Peyron* présente son rapport sur l'opuscule de M. *Henri Roux*, correspondant :

La loi Guizot sur l'enseignement populaire.

« La loi Guizot fut l'aboutissement de nombreux essais, tentatives et décrets se rapportant à l'Instruction publique primaire et M. Roux, qui l'a bien compris, cite les principales renaissances pédagogiques.

« Exclusivement confié jusqu'alors aux prêtres, l'enseignement, par l'édit de Henri IV tend à « instruire la jeunesse dans l'obéissance au roi et aux magistrats civils ». Mais les principes des pédagogues visent surtout les études élevées. La création de véritables écoles primaires revient presque toute entière aux réformateurs protestants. L'enseignement catholique des enfants du peuple ne date réellement que de 1724.

« Les Assemblées révolutionnaires mirent au premier rang de leurs préoccupations l'éducation publique. Le Consulat et l'Empire firent peu pour l'instruction primaire. Le gouvernement de Juillet fut hautement favorable à la cause de l'enseignement populaire, c'est alors qu'avec les Villemain, les Rendu, les Comin, M. Guizot prépara son projet de loi.

« Plusieurs questions préalables furent d'abord discutées. La première avait trait à l'obligation de l'instruction primaire. M. Guizot, pensant que « ou bien les lois n'iraient pas au-delà d'un commandement vain, ou bien auraient recours pour se faire obéir à des prescriptions et à des recherches inquisitoriales odieuses à tenter et presque impossibles à exécuter, surtout dans un grand pays... », renonça, malgré sa réputation d'autoritaire, à appliquer ce principe.

« La seconde question concernait l'instruction primaire libre. Comme la charte avait promis la liberté de l'enseignement et que les libéraux les plus exigeants se contentaient de la libre concurrence entre l'Etat et les particuliers, la question du monopole de l'enseignement fut complètement

laissée de côté. Enfin, considérant que « l'Etat doit offrir l'instruction primaire à toutes les familles et la donner à celles qui ne peuvent pas la payer, et qu'en cela il fait plus pour la vie morale des peuples qu'il ne peut faire pour leur condition matérielle », le principe de la gratuité absolue fut écartée.

« L'application de la loi était confiée aux Comités superposés de la commune et du département.

« Trois semaines après la promulgation de la loi, le ministre envoya directement à 39.300 maîtres d'école un exemplaire du texte accompagné de l'exposé des motifs et d'une remarquable lettre rédigée par M. de Rémusat. On y lisait entre autre que « la liberté n'est assurée et régulière que chez un peuple assez éclairé pour écouter en toute circonstance la voix de la raison ».

« Le Comité d'arrondissement nommait les instituteurs, surveillait leur enseignement et, à l'occasion, les blâmait. Quelques maîtres d'école, en 1847, répandaient les nouvelles idées politiques socialistes. A ce sujet, le président du Comité du Vigan prononça les paroles suivantes dans une séance : « Je ne vous laisserai pas ignorer, Messieurs, que je crains que le Comité ne soit entré dans une voie regrettable en se montrant aussi indulgent à l'égard d'un grand nombre d'instituteurs qui persistent, malgré les sages avis qui leur ont été donnés, à propager des idées funestes au gouvernement et à la société ».

En 1849. le Comité, saisi de plusieurs plaintes contre le sieur H... , instituteur à

La C... le révoqua de ses fonctions. En 1850, nouvelle séance du Comité, pendant laquelle est révoqué, à l'unanimité, l'instituteur V, convaincu de n'avoir tenu aucun compte des conseils qui lui ont été prodigués antérieurement.

Il paraissait naturel, vers 1850, de frapper les fonctionnaires qui osaient s'insurger contre l'état d'esprit, essentiellement conservateur, des hommes au pouvoir.

On doit féliciter M. Roux, à qui l'on doit déjà de nombreux travaux, de l'ardeur infatigable qu'il met à fouiller dans les archives de notre département et du souci qu'il apporte à nous les faire connaître en de petits livres aussi tortement documentés que bien écrits.

M. Maurin, inscrit pour la continuation de son étude sur *Le mouvement économique du Gard sous le Premier Empire*, s'est encore fait excuser pour raison de santé.

La suite de l'ordre du jour est remise à une date ultérieure et la séance est levée.

Séance du 28 avril 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Delamare, Lavergne, Jouve, Robin, La Haye, Coulon, Raphel, Mazauric, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis la dernière réunion.

Il dépose l'ouvrage suivant dont fait hommage l'auteur :

Abbé Pierre-Marie Roux : Histoire du Château d'Aujargues (Gard). — 1^{re} partie.

La prochaine séance ordinaire qui coïnciderait avec le lundi de Pentecôte, jour férié, est remise à huitaine, sans autre dérogation pour la suite.

L'Académie s'entretient de la prochaine *séance publique* Après un échange de vues

sur la date, le programme et les diverses dispositions à prendre, on déclare que les décisions définitives seront ultérieurement fixées.

Il est répondu favorablement à la SOCIÉTÉ HÉRALDIQUE DE FRANCE, qui sollicite (Paris 18 avril 1913) l'échange des publications avec son *Bulletin Héraldique de France* (5, rue Mornay).

Les lectures annoncées se succèdent ensuite dans l'ordre suivant.

M. *Emile Reinaud* donne connaissance de sa poésie : *Le Pont du Gard*.

M. *Mazauric* communique un article de M. le docteur Fortuné Mazel (fils) sur *La Crise des Fleurs*. Cet article est inséré dans le *Bulletin de la Société d'horticulture du Gard* (avril 1913), qu'a transmis notre confrère M. le docteur *Elie Mazel* (père).

M. *Paul Clauzel*, secrétaire perpétuel, présente et analyse le livre de poésies offert en hommage par M. *Laurent Amat* (V. le procès-verbal du 23 décembre 1912 ; *Bulletin* de 1912, p. 139) : *Sus la Ribo daou Gardou. — Poésies languedociennes et françaises. (Dialecte cévenol)*.

Enfin, M. le secrétaire perpétuel fait connaître la poésie patoise, adressée par M. *Albert Roux*, correspondant, de Sanilhac Elle a pour titre : *Lou Miliounari e la Charita*. Son auteur la propose pour lecture à la future séance publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 mai 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Emile Reinaud, Allard, Jouve, Robin, Coulon, Raphaël, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, Peyron, Kahn, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Il dépose les ouvrages suivants dont il fait hommage, au nom de l'auteur :

Albert HUGUES : a) *Sur les migrations des Chiroptères*.

b) *Signes cruciformes à Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard). — Empreintes de sabots de la station de Collorgues (Gard)*.

Distribution est faite aux membres présents du *Bulletin de 1911*, livré aujourd'hui même par l'imprimerie.

M. le *secrétaire* est heureux de transmet-

tre à ses confrères, la bonne nouvelle qu'une dépêche de Paris, adressée à sa famille qui l'a reportée au *secrétaire* de la Compagnie, dont est pupille le jeune *Sauveplane*, annonçant qu'à sa première présentation, cet excellent élève du Conservatoire a été admis à prendre part au concours de *fugue*.

M. *La Haye* d'autre part, a avisé M. le *secrétaire* que M. *Albert Mérignargues*, également pupille de l'Académie, avait au Salon des Artistes français, un buste très apprécié, qui serait probablement proposé pour une récompense.

L'Académie se réjouit de ces succès et en félicite les élèves qui les ont obtenus.

M. le *secrétaire* présente son rapport sur les *Commissions du Concours de 1912* et du *Prix Jules Salles*.

Ces Commissions ont été réunies, le vendredi 16 mai, à 8 heures du soir. Etaient présents :

COMMISSION DU CONCOURS : MM. le chanoine *Bonnefoi*, *président* ; *Coulon*, *Clauzel Bruneton*, membres du bureau ; *Gustave Fabre*, comte de *Balincourt*, *Jouve*, chanoine *Albert Durand*, adjoints au bureau.

COMMISSION DU PRIX JULES SALLES : Aux membres du bureau précités s'étaient joints MM. *Clavel*, *Mazel*, *Emile Reinaud*, *Dela-mare*, *Barral*, *Jouve*, *Raphel*, spécialement désignés.

CONCOURS. — M. le *secrétaire* a rappelé que deux manuscrits avaient été régulièrement déposés, dans les délais voulus :

1° Essai monographique sur les communes de Saint-Martin-d'Ardèche et d'Aigüeze-du-Gard, suivi d'une description sur la descente, en bateau, de la rivière de l'Ardèche. — Epigraphe : Le Mistral retourne quelquefois nos parapluies ;

L'adversité retourne toujours nos amis.

2° Histoire des Angles. — La Seigneurie, les prieurés ; la paroisse ; la Communauté ; La Seigneurie des Issarts. — Epigraphe : *Ille terrarum mihi præter omnes angulus ridet.....* (Horace à Septime).

M. le chanoine Albert Durand, prié d'examiner ces deux ouvrages importants, fort volumineux et de poids, a résumé ses impressions.

Les manuscrits ayant été scrupuleusement vérifiés et étudiés, la discussion s'est engagée sur leur valeur, sur leurs mérites respectifs.

La délibération s'est terminée par la proposition suivante :

Sur le montant du prix, qui est de 300 francs, 200 francs seraient attribués au mémoire n° 2, 100 francs seraient alloués au mémoire n° 1.

Ces propositions ayant été adoptées par l'Académie, il est procédé à l'ouverture des plis contenant les noms des auteurs.

Le mémoire inscrit sous le n° 1 est de M. Théophile-Gervais Bedot, fondateur de la *Revue du Midi*, actuellement résidant à Carmes (commune de Sabran, par Bagnols, Gard).

Le mémoire enregistré sous le n° 2 est de M. l'abbé Edmond Revest, curé des Angles (Gard) par Villeneuve-les-Avignon.

Pour le *Concours de 1914*, prix à distribuer en 1915, la Commission, après un long échange de vues, en avait fixé ainsi le programme :

Etude sur la vie et les œuvres de l'un de ces trois personnages, au choix des concurrents :

Henri Révoil, architecte ;
Jules Canonge, littérateur, poète ;
Adolphe Jourdan, peintre.

Ces propositions sont encore sanctionnées par la Compagnie.

Prix Jules Salles. — La Commission propose d'accorder, toutes autres candidatures retirées :

- (a) 150 francs à M. *Casimir Bojero*,
- (b) 100 francs à M. *Laurent Amat* ;
- (c) 100 francs à M. *Henri Roux*.

Ces propositions sont, après discussion, finalement ratifiées par la Compagnie.

Il faut remarquer que le montant annuel du prix (300 francs) est dépassé de 50 francs dont bénéficie M. *Bojero*, grâce à un reliquat de l'année dernière reporté sur l'exercice courant.

M. Jouve communique son *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1912, année de sa présidence.*

Enfin, M. Pierre Guérin fait connaître son *conte patois : Noste mairo Charlet.*

Ces diverses pièces seront au programme de la prochaine séance publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 26 mai 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Emile Reinaud, chanoine François Durand, Jouve, Robin, La Haye, Puech, Mazauric, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, Maurice Reynaud, Maluski, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il dépose l'ouvrage suivant dont il fait hommage de la part de l'auteur :

Chanoine Albert DURAND : *Le pliocène de la région de St-Laurent-des-Arbres (Gard)*. — (Congrès de Nîmes 1912).

M. le secrétaire rappelle avec une profonde douleur le décès de M. le chanoine Camille Ferry, *membre honoraire* de la Compagnie depuis le 14 janvier 1911. Il avait été élu *membre résidant* de l'Académie le

6 avril 1878. Il en avait été le président durant l'année 1887.

Il est décédé le lundi matin 19 mai 1913, dans sa 73^e année. Il était, en effet, né à Nîmes en 1841.

Il était *vicaire-général honoraire, doyen du Chapitre-Cathédrale, docteur ès-lettres, ancien président de l'Académie de Nîmes.*

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 22 mai, à 9 heures du matin.

A la fin de la Messe, Monseigneur Bégui-not est monté en chaire et a prononcé une remarquable oraison funèbre qu'il nous est permis de reproduire dans nos *Mémoires*, où nous serons heureux de la trouver.

Dans son numéro du 1^{er} janvier 1913, *La Voix catholique* consacre au regretté défunt un article nécrologique dû à la plume de notre confrère, M. le chanoine Albert Durand.

L'Académie, où ce bon prêtre qui fut un saint prêtre et un excellent confrère laisse le souvenir d'un esprit cultivé, d'un cœur très aimable dont la bonté souriante s'épanouissait sur ses lèvres en paroles de bienveillance et d'encouragement, lira avec émotion et conservera précieusement ces quelques lignes dans ses archives.

« C'est une personnalité bien sympathique et bien distinguée que la mort vient de ravir à l'Eglise de Nîmes, aux lettres, à l'affection de sa famille, à l'estime de tous ses concitoyens, M. le chanoine Camille Ferry a tracé un sillon profond que ses talents et

les qualités de son cœur ont généreusement fécondé.

Licencié ès-lettres et professeur de rhétorique à Saint-Stanislas à 23 ans, il supporta avec vaillance une tâche que sa jeunesse et les dons merveilleux de son prédécesseur, M. Marcou, auraient rendue écrasante à d'autres épaules. Quatorze ans d'enseignement et de succès le mûrirent pour la direction d'une maison d'éducation et le désignèrent à l'attention de Mgr Besson, qui le nomma supérieur de la Maîtrise. A l'ombre du clocher de la Cathédrale comme dans la rue des Chassaintes, ce fut chez M. Ferry, même savoir, même dévouement, même abnégation ; chez ses élèves, même affection, même attachement, même reconnaissance.

Les labeurs absorbants de l'enseignement n'avaient pas empêché le professeur et le supérieur de se livrer à des études personnelles et de préparer deux travaux remarquables sur saint Ephrem et Macrobe. Ces deux thèses lui conquièrent la palme du doctorat et lui ouvrirent les portes de l'Académie de Nîmes. Une nouvelle carrière s'étend alors devant son activité intellectuelle. Il participe aux travaux de l'Académie et la docte société est charmée par la courtoisie de ses manières comme par la valeur littéraire de ses intéressantes communications. Mgr Besson fonde la *Revue du Midi* et en confie la direction au jeune docteur. Ici les bonnes grâces du rédacteur en chef attirent à la publication régionaliste de vives sympathies et des collaborateurs compétents tandis que les séductions de son style lui attachent de nombreux lecteurs. On goûte, on

aime ses articles où le sérieux du fond, la justesse de la pensée sont ornés des couleurs de l'imagination, où la phrase, souple et limpide, coule doucement comme une rivière tranquille entre des rives, riches de fleurs délicates.

« Esprit distingué, fin lettré, M. Camille Ferry fut plus encore ; ce fut un cœur d'or. Aux yeux de tous ceux qui l'ont connu, ce qui l'a caractérisé c'est sa bonté. Cette bonté s'épanouissait en un sourire affectueux, rayonnait sur son front bienveillant, brillait dans son regard amical, se manifestait dans tout son extérieur comme dans tous les actes de sa vie : l'aménité de ses manières, la charité de ses conversations, sa tendresse pour les siens, son dévouement pour ses élèves, son empressement à rendre service, sa compassion pour la souffrance et l'infortune, les largesses de ses générosités. Cette bonté porta tous ses fruits dans la paroisse Saint-Paul qu'il administra pendant dix-sept ans et lui a valu ces magnifiques obsèques que le nombre et le deuil des assistants ont transformées en véritable triomphe.

« Ces qualités de l'esprit et du cœur s'alliaient à une profonde modestie. Pas de morgue, pas de pose, pas de prétentions, pas d'orgueil ni de vanité chez le lettré, chez le vénérable chanoine que ses talents mettaient hors de pair dans le clergé et que sa noble simplicité rendait si accueillant, si aimable pour tous. Cette modestie lui fit accepter sans murmure, après la suppression de la maîtrise latine, les humbles fonctions d'aumônier de pensionnat et renoncer, de gaieté de cœur, à des honneurs plus éle-

vés qui s'offraient à lui et dont ses mérites auraient pu concevoir l'ambition.

« Cette modestie et cette bonté avaient leur source dans une piété sincère. Chanoine, puis doyen du chapitre, il se montra l'homme de l'exactitude aux offices sacrés et l'homme de l'oraison. Volontiers, il se fut approprié ces paroles d'un grand chrétien : « Je ne sais rien de consolant comme la prière, rien de grand comme les cérémonies de l'Église, rien de beau comme sa liturgie. » La prière fut l'aliment de sa piété, le puissant moteur de sa vie sacerdotale, d'une dignité si pure, si féconde en vertus et en mérites, bien digne de servir de modèle à tous nos contemporains.

« ALBERT DURAND ».

M. le secrétaire est heureux de communiquer la lettre du 21 mai courant par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts « annonce que, « par arrêté en date de ce jour, il a mis à « la disposition de l'Académie de Nîmes une « somme de 300 francs, à titre d'encouragement pour ses travaux en 1913 (publication des *Coutumes de Saint-Gilles, recueillies par M. Bligny-Bondurand*)...

« Vous voudrez bien, au plus tard, dans « le courant du mois de décembre prochain, « m'adresser un rapport justificatif de « l'emploi de cette subvention... »

En réponse à la demande de M. le Maire contenue en sa lettre du 19 de ce mois, M. le chanoine Bonnefoi, président, a été délè-

gué « à la Commission chargée de la répartition du legs Boucher de Crévecœur de « Perthes pendant l'année 1913 ».

M. *Jouve* présente et fait agréer les excuses de M. Armand Coulon empêché d'assister à la séance. En son nom, il prie M. le *Président* de consulter la Compagnie sur le remplacement de M. *Doze*, décédé (Art. 15 du règlement).

La vacance de ce siège est proclamée.

Le registre de présentation est ouvert et sera clos à la fin de la séance prochaine (9 juin 1913).

La séance publique est définitivement fixée au mardi 10 juin prochain et le programme ainsi arrêté :

1. M. le chanoine J. Bonnefoi, président : *L'Atmosphère, grande voie de communication entre tous les peuples.*

2. M. Emile Reinaud : *Le Pont du Gard*, poésie.

3. M. Michel Jouve : *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1912, année de sa présidence.*

4. M. Raymond Février : *Sonnets égyptiens : Le retour de l'époux.*

5. M. Mazauric : *Distribution de récompenses aux donateurs d'objets aux Musées.*

6. M. Paul Clauzel, secrétaire perpétuel : *Legs Maumenet ; Concours ; Prix Jules Salles (Rapport).*

7. M. Pierre Guérin : *Noste mairo Charlet.*

8. (a) *Isis, Chœur des Scythes*, Lulli. —
(b) *Le joli mois de mai*, poésie de M. Jean Renouard, musique de M. Paul Clauzel. —
(c) *Le Freyschutz, Chœur des Chasseurs*, Weber, par la Chorale du Lycée, sous la direction de M. R. Delaunay.

On passe aux lectures.

M. *Emile Reinaud* analyse en détail « *Le Baïle Alphonse Daudet et Batisto Bonnet* ». Cet ouvrage a été récompensé sur le *Prix Jules Salles* à la séance publique du 4 juin 1912. M. *E. Reinaud* en fait la critique littéraire très soignée et très précise. Il y ajoute des souvenirs dont quelques-uns personnels fort intéressants.

M. *le chanoine Bonnefoi* fait connaître ensuite le *discours* qu'il se propose de prononcer au début de la *séance publique* et qui a pour titre : *L'Atmosphère, grande voie de communication entre tous les peuples*.

Cette allocution vivement applaudie est naturellement agréée.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure.

La séance est levée.

Séance du 9 juin 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Bruneton, Emile Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, Jouve, Robin, La Haye, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Margier, Kahn, Maluski, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la dernière quinzaine.

M. le docteur Mazel fait hommage, au nom de l'auteur, son neveu, de l'ouvrage suivant :

Elie MAZEL, Monographie sur Nant d'Aveyron et son ancienne Abbaye, depuis son origine jusqu'à la Révolution française.

M. le secrétaire communique une lettre, en date d'Annecy, le 25 mai 1913, par laquelle l'ACADÉMIE FLORIMONTANE annonce que, « créée en 1606 par saint François de Sales, elle a décidé d'élever une statue à

« son illustre fondateur, gloire de la Savoie
« et des lettres françaises. » Cette Société
sollicite une souscription. Plus que jamais
obligée à des économies, l'Académie s'en
tient à son abstention habituelle, laissant
à chacun de ses membres la liberté de s'in-
téresser à cette œuvre éminemment recom-
mandable. Le monument sera érigé sur
une place publique d'Annecy.

M. *Labourel*, de la Société des Félibres
de Paris, hôtelier au Pont-du-Gard, par
Remoulins, demande l'autorisation de venir
lire à l'Académie « une petite pièce en vers
« écrite en dialecte local, intitulée *Lou Ta-*
« *fataïre de L'Agau*. C'est une étude de
« mœurs nimoises, vers 1868. » M. *le*
secrétaire est autorisé à répondre favora-
blement à l'auteur, en lui fixant rendez-
vous pour la séance du 7 juillet prochain,
sous condition d'observer les prescriptions
de l'art. 54 du règlement.

On passe à la lecture annoncée.

M. *le chanoine Bonnefoi* fournit la sienne
sur un *appareil de sauvetage pour sous-*
marins. Il présente les plans de l'appareil
qu'il explique avec tous les détails désira-
bles et répond à toutes les questions qui
lui sont posées sur ce sujet.

Sur la demande de M. *Coulon*, après
avoir prononcé la clôture du registre de pré-
sentation pour le remplacement de M.
Doze, décédé, l'Académie fixe à la soirée
du mardi 17 juin courant la réunion de la
Commission de présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance
est levée.

Séance publique du mardi 10 juin 1913

Cette séance annuelle a été tenue, ainsi qu'il avait été décidé et annoncé, avec l'autorisation de la municipalité, dans la *galerie Jules Salles*.

Étaient présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Emile Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, Jouve, Robin, La Haye, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, Maurice Reynaud, Maluski, *membres résidants* ; Raymond Février, *membre non résidant* ; Fermaud, Enjalbert, *membres honoraires* ; Albert Roux, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M Duponteil, préfet du Gard, retenu par les multiples et absorbants devoirs de ses fonctions, a prié M. *L'Hopital*, inspecteur d'Académie et membre résidant de la Compagnie, de présenter ses remerciements pour l'invitation à cette réunion qu'il avait reçue, avec ses excuses et ses regrets de ne pouvoir s'y rendre.

Les lectures se sont succédé et le pro-

gramme a été rempli conformément aux décisions prises à ce sujet.

M. le chanoine Bonnefoi, président, a étudié *L'Atmosphère, grande voie de communication entre tous les peuples.*

M. Emile Reinaud a dit sa poésie : *Le Pont-du-Gard.*

M. Michel Jouve a fourni le *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1912, année de sa présidence.*

M. Raymond Février a débité deux de ses sonnets égyptiens : *Le retour de l'époux.*

M. Mazauric a procédé à l'appel et à la *Distribution des récompenses accordées aux donateurs d'objets aux musées.*

M. Paul Clauzel, secrétaire perpétuel, a produit son rapport sur : *Legs Maumenet ; Concours ; Prix Jules Salles.*

Au cours de son rapport il a rappelé et fait connaître les programmes des *Concours ouverts pour 1913 et 1914.*

M. Pierre Guérin a cloturé les lectures par son conte patois : *Noste mairo Charlet.*

La séance s'est terminée par une partie musicale :

(a) *ISIS, Chœur des Scythes, LULLI.*

(b) *Le Joli mois de mai, poésie de M. Jean RENOARD, musique de M. Paul CLAUZEL.*

(c) *LE FREYSCHUTZ, chœur des Chasseurs Weber, par la Chorale du Lycée, sous la direction de M. R. DELAUNAY, professeur d'harmonie au Conservatoire.*

Séance du 23 juin 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, comte de Balincourt, Bruneton, Emile Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Barral, Lavergne, Robin, La Haye, Puech, Mazauric, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, L'Hopital, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin est lu et adopté, ainsi que celui de la séance publique du lendemain 10.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir dans la quinzaine dernière.

M. Jean Bosc présente les excuses de M. Coulon qu'un deuil de famille a appelé loin de la ville et empêche d'assister à la séance.

M. le *secrétaire* donne connaissance de cette circulaire :

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

« Paris, le 15 juin 1913.

« Monsieur le Président,

« Le Conseil de l'Association française pour l'avancement des sciences vient de prendre plusieurs décisions qu'il tient à porter à votre connaissance comme pouvant intéresser la Société.

« Pénétré de cette idée qu'il y a lieu de resserrer les liens intellectuels entre toutes les personnes qui, en France s'occupent à un degré quelconque de science, le Conseil a pensé qu'il fallait leur faciliter les moyens soit de faire connaître leurs travaux ou de participer aux travaux de l'Association, soit d'être tenu au courant des grandes questions d'actualité scientifique. Ces résultats peuvent être obtenus par les deux moyens suivants qu'a adoptés le Conseil de l'Association.

1^o *Cartes impersonnelles de membres associés*

« A toute société savante qui en fera la demande, pourront être délivrées une ou plusieurs cartes de membres associés *imper-*

sonnelles contre versement des cotisations ordinaires (20 fr. par carte). Ces cartes donneront droit aux avantages concédés aux associés ordinaires, c'est-à-dire à la participation aux congrès annuels (voyage aller et retour avec 50 % de réduction), aux volumes de comptes rendus du Congrès et, pour les associés se rendant dans la ville où se tient le congrès, aux monographies des villes et région publiées par le Comité local.

« La Société titulaire de ces cartes impersonnelles indiquera chaque année à l'Association les noms des bénéficiaires ayant l'intention de se rendre au Congrès, afin que les billets à demi-tarif puissent être demandés.

Ainsi, moyennant une dépense très réduite pour chaque société participante, celle-ci pourra déléguer aux congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences un ou plusieurs de ses membres chaque année et elle pourra enrichir sa bibliothèque des comptes-rendus du Congrès (Volume de 1.200 à 1.600 pages) et des monographies locales du plus haut intérêt.

« Les sections de l'Association française pour l'avancement des sciences étant au nombre de 20 comprennent toutes les catégories de sciences et les membres des sociétés participantes pourront toujours trouver à s'inscrire dans une section qui les intéresse et à laquelle ils pourront communiquer leurs travaux qui seront publiés dans le volume des comptes rendus.

2. Conférences

« L'Association se chargera de faire faire par des savants compétents et à ses frais des conférences publiques dans les villes de province qui lui en adresseront la demande. Les sociétés savantes seront priées de faire connaître celui ou ceux des sujets de conférences proposés qui seraient de nature à grouper un public suffisant dans chaque ville. Elles pourront, si elles le demandent, participer à l'organisation de chaque conférence.

« Le Conseil de l'Association française pour l'avancement des Sciences, vous serait très obligé, Monsieur le Président, dans votre réponse à la présente circulaire, de lui faire connaître l'accueil qu'elle a rencontré auprès des membres de votre société et les avis utiles pour la diffusion de la science que vous pourriez recueillir auprès d'eux.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

E. HANG.

*Professeur à la Faculté des Sciences
de l'Université de Paris,
Président de l'Association.*

L'Académie souscrit à ces propositions.

M. le secrétaire fait son rapport au nom de la *Commission de présentation* pour le remplacement de M. Doze, *membre résidant* décédé.

Il dit qu'elle s'est réunie, le mardi 17 juin, à 8 heures du soir.

Etaient présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Coulon, Clauzel, Puech, Bruneton, *membres du bureau* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Emile Reinaud, Allard, Delamare, *anciens présidents*.

Du 28 mai 1913, est produite et datée la présentation de M^e de Vallavieille, bâtonnier de l'ordre des avocats ; elle est signée par MM. de Balincourt, Mazel, chanoine A. Durand, C. Nicolas, Deloche, Allard, Puech.

Du 2 juin, celle de M. Fernand Roux, ancien bâtonnier, signée par MM. Coulon, Jouve, Guérin, Maurin. La Commission ayant déclaré partage, il a été décidé d'en référer à l'Académie.

L'élection serait possible au plus tôt le 7 juillet 1913, pour observer les délais réglementaires, si la Compagnie se prononce entre les deux candidats.

Une autre hypothèse s'offre, celle du renvoi du scrutin à la rentrée, afin d'éviter tout froissement entre deux personnalités également honorables, distinguées et sympathiques.

M. *Deloche*, l'un des proposants de la candidature de M. *de Vallavieille*, dit que celui-ci a eu, il y a quelques jours, une longue conversation avec son concurrent, M. *F. Roux*. A la suite de cet entretien, le retrait de la candidature de M. *de Vallavieille* a été décidé. M. *Deloche* annonce ce retrait. En conséquence, M. *Roux* reste seul candidat.

L'éventualité d'un ballottage ayant ainsi disparu, il n'existe plus aucune raison de ren-

voyer l'élection après les vacances. Elle est donc fixée à la prochaine séance du 7 juillet suivant le désir exprimé par M. *Emite Reinaud* et qui n'est point contredit, puisqu'il ne contrarie pas les prescriptions et délais édictés par le règlement.

On arrive aux lectures.

M. *Bruneton* fait connaître la première partie de ses *Souvenirs en L'gypte*. (*V. Revue du Midi*, 1913, pp. 577 et 651.)

M. *Guérin* donne ensuite lecture de la poésie patoise que lui a envoyée, dans ce but, M. *Albert Roux*, de *Sanilhac*, et dont il avait été déjà question : *Lou miliounari e la Charita*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 juillet 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Emile Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Robin, LaHaye, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, Maurice Reynaud, Maluski, *membres résidents* ; Bon-durand, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière séance.

Il dépose également les hommages suivants :

M. DELOCHE : *Notice sur M. Vincent de Paul Bailly de Surey, ancien président du Patronage de Sainte-Mélanie.*

Lionel d' ALBIOUSSE : *Fête de Jeanne d'Arc (mai 1913). — Le Drapeau du Pape à Uzès.*

M. le secrétaire perpétuel rappelle à la Compagnie que la somme de 300 francs a été allouée à titre de subvention pour l'Exercice 1913 à l'Académie de Nîmes, pour publication des *Coutumes de Saint-Gilles*, recueillies par M. Bligny-Bondurand.

Par dépêche du 27 juin dernier, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts annonce qu'il vient de prescrire l'ordonnancement de cette somme.

Confirmant les pouvoirs donnés à M. le Trésorier (M. Fernand Bruneton) par l'article 38 du règlement, l'Académie donne de plus fort pouvoir à M. F. Bruneton, en sa qualité, de toucher cette somme et celles qui pourront être allouées à l'avenir et d'en donner quittance.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *membre résidant*, en remplacement de M. Doze, décédé.

Le scrutin, auquel prennent part les 28 membres résidants présents à la réunion, donne pour résultat :

26 voix à M. *Fernand Roux*, avocat, ancien bâtonnier ;

2 Bulletins blancs.

En conséquence, M. *Fernand Roux* est proclamé élu.

On passe aux lectures.

M. *Bondurand* fournit la sienne sur les portraits des évêques *Séguier*, *La Parisière* et *Colbert*.

M. *Margier* indique, à ce propos, que

des renseignements pourraient se trouver sur le peintre Hyacinthe Rigaud, auteur des portraits dont il vient d'être parlé, dans les dernières publications de la *Société des Pyrénées Orientales*, à Perpignan.

Conformément à une décision antérieure et en observation des prescriptions de l'art. 54 du règlement, M. *Labourel*, du Pont-du-Gard, est autorisé à donner lecture de son poème essentiellement local et nimois, intitulé *Lou tafataire de l'Agau*. L'Académie l'a entendu avec beaucoup d'intérêt et grand plaisir. Elle a félicité l'auteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Académie entre en vacances pour trois mois (art. 50 du règlement).

Séance du 13 octobre 1913

Présents : MM. chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Allard, chanoine François Durand, Delamare, Lavergne, Jouve, Coulon, Puech, Raphel, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Après ses vacances trimestrielles réglementaires, l'Académie reprend le cours régulier de ses séances de quinzaine.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est lu et adopté.

M. le *secrétaire* communique la lettre du 9 juillet dernier par laquelle M. *Fernand Roux* lui accuse réception de celle qui portait notification au nouvel élu de sa nomination au siège de *membre résidant* laissé vacant par le décès de M. *Doze*.

M. le *président*, s'adressant à M. *Roux*, qui prend séance, dit :

« A notre première réunion, après les vacances, rien ne pouvait m'être plus agréable

que d'avoir à souhaiter la bienvenue à notre nouveau confrère. Vous appartenez, Monsieur à un barreau illustre entre tous, qui donne toujours à notre chère Académie des membres dont la science juridique la plus sûre sait si bien s'allier avec l'éloquence, la littérature, la poésie même. Aussi, j'aime à me persuader que sous le charme, ce soir, des lectures de M. Bruneton et de M. Jouve vous vous promettrez d'assister le plus souvent possible à nos séances. Ce sera pour vous, Monsieur, un repos si réparateur, après tout le travail que vous demandent vos si nombreux clients, ce sera pour nous l'occasion de savourer bientôt les fruits d'une expérience et d'un talent qui vous désignaient naturellement à nos suffrages.

« Vous succédez, Monsieur à un de nos peintres d'art, qui fut longtemps notre doyen d'âge ; il était de notre Compagnie depuis le mois de mai 1874. N'aurez-vous pas la bonne fortune, en héritant de son siège, d'hériter aussi de sa longévité. Nous vous le souhaitons de tout cœur. »

M. *Fernand Roux* remercie en ces termes :

« Je vous remercie M. le Président de votre accueil si bienveillant. Je renouvelle à l'Académie, l'expression de ma gratitude. Ma première pensée va à l'homme distingué que vous m'avez appelé à remplacer parmi vous. Je ne l'ai pas beaucoup connu, je n'ai pas vécu dans sa familiarité. J'ai cependant deux souvenirs très précis de lui. Le premier, me reporte à ma classe de dessin au Lycée de Nîmes. Je vois M. Doze, le professeur jeune, élégant, alerte, il passe succes-

sivement à côté de chacun de nous. Un coup d'œil, un mot, un conseil, puis il prend le crayon, et de ce papier gaché, d'un trait il fait quelque chose d'animé. La main de cet homme créait la vie. Le second, se place à l'extrémité de sa longue existence. J'assistais au mariage du fils de mon regretté ami, M. Dumas avec la petite fille de M. Doze. Dans cette réunion, où tout était à la joie, moi, je ne pensais qu'à ceux dont la place était vide. Le père de la mariée n'était pas là, le père du mari n'y était pas non plus, enlevés l'un et l'autre par une mort prématurée et je me laissais aller à de mélancoliques réflexions sur la fragilité de ces joies, lorsque ma vue se porta sur M. Doze, le patriarche entouré d'affection, de respectueuse estime, il m'apparut comme l'image vénérable de la durée, et comme le gage et la promesse de longs espoirs. Je ne l'ai plus revu. Je ne me permettrai pas de vous parler de l'homme, de l'artiste. M. Doze a eu la bonne fortune posthume d'être loué par M. le président Bonnefoi et M. La Haye. Ils vous ont montré M. Doze tel que vous le voyez vous-mêmes. Je ne veux pas toucher à ce portrait.

« Et maintenant, pour répondre à M. le Président, il faut bien que je vous parle de moi. Quels titres ont invoqués ceux d'entre vous qui se sont faits mes parrains. Je n'ai rien écrit, j'ai il est vrai beaucoup parlé. J'appartiens à un grand barreau, qui a toujours su allier, avez-vous dit, M. le Président, la science juridique à l'éloquence. C'est ce barreau que vous avez voulu honorer une fois de plus, en m'appelant au milieu de vous. Il est resté digne de son passé. Il compte toujours des maîtres,

qui excellent aussi bien dans la science du droit que dans l'art de bien dire.

Pour ma part, à défaut d'autre mérite, j'ai le désir ardent de lui conserver son ancien lustre, et je proclame bien haut que nous ne resterons à la hauteur de nos aînés que si, à leur exemple, nous savons joindre à l'étude du droit le culte des lettres.

C'est sans doute ce sentiment intime, dont mes parrains ici se sont faits ma caution auprès de vous que vous avez voulu récompenser par vos suffrages.

Vous m'avez invité à participer à votre activité ; ne comptez pas trop sur un concours effectif ; mais je vous assure que je sens en moi tout ce qu'il faut pour jouir pleinement du charme de votre société. »

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir durant les vacances.

Il dépose l'hommage suivant adressé par l'auteur :

Arsène THÉVENOT, Recettes culinaires et l'art de manger.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a adressé, en septembre dernier, une circulaire ayant pour objet le 52^e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira, à la Sorbonne le mardi 14 avril 1914. Cet envoi comprenait le programme de ce Congrès.

La circulaire contient les indications ordinaires sur les communications à faire ainsi que les conditions de participation au Congrès.

La SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE D'AVRANCHES
ET DE MORTAIN a envoyé la circulaire sui-
vante :

Avranches, 25 octobre 1913.

« Monsieur le Président,

« Récemment, d'étranges incidents ont révélé qu'au Mont Saint-Michel une exhibition commerciale prétendait entrer en concurrence avec l'Abbaye, et en même temps ils ont mis en lumière un fait intéressant : c'est que la foule immense de pèlerins et de curieux s'attend à trouver, dans l'Abbaye, des collections d'objets antiques, telles qu'en conservent tant de cathédrales et d'églises, en France et ailleurs. Cette attente est légitime et il nous semble facile et opportun d'y donner satisfaction.

« Jadis, l'Abbaye possédait un trésor d'orfèvrerie qui a été détruit ou dispersé. Des souvenirs inestimables de l'ancien Monastère sont épars dans les collections publiques ou privées. L'Abbaye en garde cependant quelques-uns. Les savants architectes, qui dirigent l'admirable restauration du monument, ont découvert dans leurs fouilles, et rigoureusement classé, de vénérables fragments d'ornements et de costumes monastiques ; ils y ont joint des sculptures, des moulages. Cette collection précieuse attend la sanction officielle pour s'ouvrir au public.

« M. Paul Gout, architecte en chef du Mont Saint-Michel, a, tout récemment, déposé au sous-secrétariat des Beaux-Arts la demande que ce Musée de l'Abbaye soit autorisé à recevoir les dons et les legs.

« De son côté, notre Société, dans sa séance du 14 août 1913, a émis les vœux suivants :

« 1° Qu'il soit constitué un Musée public dans une salle de l'Abbaye du Mont Saint-Michel ;

« 2° Que ce Musée soit composé d'objets provenant du Mont Saint-Michel, ou d'autres objets, moulages et reproductions, pouvant servir à l'étude de l'art français du x^e au xv^e siècle.

« Est-il téméraire d'espérer que ce Musée s'enrichirait promptement de dons publics et privés ? L'expérience montre que les libéralités ne font jamais défaut aux Musées annexés aux monuments illustres. Le désir habituel des créateurs de collections précieuses est de les confier à un tel abri pour perpétuer leur mémoire et leur œuvre ; ces libéralités pourraient venir même de l'étranger, car le Mont Saint-Michel y jouit, autant qu'en France, d'une célébrité séculaire. — L'ancien trésor du Mont renaîtrait graduellement, sans frais pour l'État, au grand avantage de notre pays.

« Tel est le but des vœux dont nous devons prendre l'initiative. Pour en assurer le succès, il est nécessaire qu'ils soient accompagnés par un ensemble de vœux semblables, émis par toutes les autres Sociétés savantes qui s'intéressent au Mont Saint Michel. Nous vous prions donc, Mon-

sieur le Président, de vouloir bien proposer ces vœux au vote de votre Société, et de nous en faire connaître le résultat qui, nous l'espérons, sera favorable.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le secrétaire : *Le président :*

A. DESCOQS,
*Château de la Champagne,
par Avranches.*

E. DAUSSE,
*19, Boul. du Sud,
Avranches.*

L'Académie déclare approuver ce vœu et s'y associer.

M. *Phæbus Jouve*, *membre non résidant*, a été affligé par la mort de son père, M. Marius Jouvè, décédé à Saint-Gilles-du-Gard, le 19 juillet 1913, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

M. *Jean Renouard*, *correspondant*, a perdu son oncle, M. Jean-Baptiste Teste, décédé à Baveno (Italie), le 5 août 1913, dans sa soixante-neuvième année.

M. *le chanoine François Durand*, *membre résidant*, a été promu, en août dernier, *officier de l'Instruction Publique*.

M. *Victor Robert*, *membre honoraire*, a été à l'occasion du 14 juillet, fait *Chevalier de la Légion d'honneur*.

Enfin, le 6 août dernier, en l'Eglise de l'Etoile (Paris), a été célébré le mariage de M. *Robert ANDRÉ-MICHEL*, *membre honoraire*.

M. *Henry Bauquier* « a remis le titre régulier de son legs de sa collection Chambord établi d'après les indications qui lui ont été fournies à suite de la réunion spécialement tenue par la Commission désignée à cet effet. » Cette pièce a été confiée à M. *Coulon*, pour y donner telle consécration que de droit.

M. *Bruneton* annonce qu'il a encaissé la subvention ministérielle de 300 francs accordée à l'Académie pour la publication des *Coutumes de Saint-Gilles*, par M. *Bondurand*.

Passant aux lectures annoncées, on entend M. *Bruneton* qui donne connaissance de la suite de ses *Souvenirs d'Égypte*. (V. *Revue du Midi*, 1913, pp. 651.)

M. *Michel Jouve* entretient la Compagnie d'un admirateur de la *Mireille* de *Gounod* en 1864 (V. *Revue du Midi*, 1913, page 609).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 27 octobre 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, comte de Balincourt. Bruneton, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Jouve, Robin, Coulon, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, *membres résidants* ; Clauzel *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il donne connaissance d'une circulaire ministérielle (8 juillet 1913) relative à la 38^e session des *Sociétés des Beaux-Arts des départements*, qui doit avoir « lieu à l'École nationale des Beaux-Arts, du mardi 14 avril 1914 au vendredi 17 avril, inclusivement. »

Les mémoires proposés devront parvenir, avant le 1^{er} février 1914, au bureau de l'Enseignement, pour être soumis à l'examen du Comité.

Avant la même date, devra parvenir la liste des délégués désignés.

On arrive à la lecture annoncée par le bulletin de convocation.

M. le docteur *Elie Mazel* entretient ses confrères : *A propos d'une grotte sépulcrale découverte à Naut, en Rouergue.* (V. *Revue du Midi*, 1913, p. 693.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 10 novembre 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Bruneton, chanoine François Durand, Delamare, Jouve, Robin, Coulon, Mazauric, de Pognadoresse, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux. *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

Il offre, au nom des auteurs, les hommages suivants :

L'abbé Albert SOLANET : *L'abbé du Chaila ; sa mémoire.*

Général d'ENTRAIGUES : *Souvenirs de guerre : Armée de Châlons. — Armée de la Loire. — Armée de l'Est (1870-71).*

M. le *secrétaire* fait part du décès pour lequel il a reçu la lettre de communication suivante, qu'il paraît intéressant de reproduire et de conserver. Le défunt est le frère de M. Batisto Bonnet, *membre honoraire*.

« Bouillargue, lou 27 d'outobre 1913.

M

Moussu Batisto BONNET e Moussu Jaque BONNET si fraire ; *Madamo Anno MENOURET* sa bello-sorre ; *Madamo e Moussu Jousè BRINGER*, si nebout ; *Madamo e Moussu Jousè BONNET*, si nebout ; *Madamo e Moussu Rémy BONNET* si nebout ; *Moussu Pau BONNET*, soun nebout ; *Madamo e Moussu Bartelemi COULON*, si cousin ; *Madamo et Moussu Louvis CHARBONNIER*, si cousin ; *Madamo e Moussu BERTEDON*, de Mandieul, si cousin, ensèmble emé sis enfant ;

Li parènt, lis ami e li gènt que l'an ama, avèn la doulour e lou grand regrèt de vous faire assaupre la mort du paure

GLAUDET BONNET

défunta lou 20 d'Outobre 1913, dins l'acabado de sa 68^me annado de vido.

*Fuguè bon fieu, bon espous, bon fraire ;
l'un di mai engaubia dis ome pèr la char-
ruio, e lou premié di ràfi pèr carga, mena
la carreto. La terro que l'a fa tant susa
lou repause dins soun amour e sa glori de
travaiaire. Es parti coumo èro vengu :
sénso coumédi, li man duberte e lis ieul
barra.*

Sur l'hommage ci-dessus relaté de M. l'abbé Albert SOLANET : *L'Abbé du Chaila*, M. le chanoine Albert Durand fait un bref compte rendu que l'on trouvera dans la *Revue du Midi*, 1913, page 757.

On arrive aux lectures.

M. Peyron fait entendre la sienne sur *Benoit Malon, le lutteur prolétarien, l'historien et le sociologue idéaliste*.

« Combien peu de Nimois connaissent celui qui a donné son nom à l'ancienne rue St-Paul, et cependant B. Malon a habité Nîmes pendant plusieurs mois, il était venu demander à notre climat une guérison qu'il ne put obtenir, il mourut quelques temps après à Nice.

« C'est à Paris, en 1885, que M. Peyron fit connaissance avec le sociologue, il fut, un soir, amené chez lui par un ami commun ; là il rencontra Eugène Fournière, Camellin et d'autres socialistes moins connus.

« Né dans un village, Malon garda d'abord les troupeaux, puis apprit le métier de teinturier. Il était déjà assez âgé lorsqu'un de ses frères, instituteur, lui apprit à lire. A partir de ce moment il lut beaucoup, il lut avec passion mais sans direction, sans maître, il fut un véritable autodidacte.

« A la fin de l'Empire, il s'occupait, dans un faubourg de Paris, de coopératives ouvrières, et créa un journal, il entra dans la politique.

« Conseiller municipal de son arrondis-

sement, il fut, après la déchéance de l'Empire, élu député et alla siéger à Bordeaux ; mais ne voulant pas ratifier le traité de paix, il donna sa démission. Jusqu'ici le rôle joué par Malon est effacé, mais nous allons le retrouver parmi les chefs de la Commune.

« Il fit partie du Comité central, puis du Conseil général de la Commune. Celle-ci réclamait : la reconnaissance et la consolidation de la République, ainsi que l'autonomie absolue de la Commune, étendue à toutes les localités de la France... Les droits inhérents à la Commune sont : le vote du budget communal, la fixation et la répartition de l'impôt, la direction des services locaux, l'organisation de sa magistrature, de sa police intérieure et de l'enseignement.

« On ne voit pas Malon jouer un rôle actif dans les incendies et les massacres. Pendant la semaine sanglante, il cherche un refuge auprès d'un pasteur, on lui procure un passeport, il se réfugie à Genève d'abord, en Italie ensuite.

« Il rentre en France après l'amnistie de 1880.

« B. Malon, qui avait un défaut de langue, ne put rechercher les triomphes de la tribune, il se consacra au journalisme. Le socialisme qu'il défendit dans sa Revue fut un socialisme évolutionniste; ancien membre de l'Internationale ouvrière, il cherche la paix universelle par l'entente des ouvriers de toutes les nations, et la paix sociale dans le développement des syndicats et des coopératives; il s'occupa aussi du libre, échange, des douanes, etc... »

M. Pierre Guérin, donne ensuite un conte patois : *Henri Gruvy Testard*.

Écrit avec l'humour auquel nous a habitué cet excellent historien, ce conte vaut surtout par l'expression, par le détail. Le résumer serait lui enlever toutes ses qualités ; mieux vaut l'entendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 24 novembre 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnetoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, chanoine François Durand, Delamare, Jouve, Robin, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

Il y ajoute les hommages suivants qu'il offre au nom des auteurs :

R. DELOCHE : *Notice sur M. Paul Royer-Collard, membre de l'Association Sainte-Mélanie.*

Hommage de la COMMISSION : Recueil officiel des usages locaux du département du Gard.

Docteur Elie MAZOYER : *Puériculture pratique.*

M. le secrétaire communique la lettre du 22 novembre courant, par laquelle le Comité de la Bibliothèque de Vauvert, par la plume de son secrétaire-archiviste, accuse réception des volumes que l'Académie de Nîmes a bien voulu lui envoyer, et en exprime ses plus vifs remerciements. Cette collection, antérieurement promise, a pu lui être délivrée après le classement de nos publications dans notre nouveau local. Elle comprend nos *mémoires*, années 1807, 1811 1845 à 1848, 1856 à 1859, et 1861. C'est le reliquat dont nous avons pu disposer pour compléter la collection que cette bibliothèque possède déjà.

M. Michel Jouve dépose le vœu suivant :

« L'Académie de Nîmes, émue par les
« manifestations énergiques de prétentions
« d'intérêt privé qui peuvent mettre en
« péril l'accès et la beauté du *Pont du Gard*
« s'associe aux réclamations et protesta-
« tions de la presse et de l'opinion. Elle
« émet le vœu que l'administration prenne
« toutes les mesures et use de toutes les
« lois, notamment de la loi du 21 avril
« 1906, pour conserver à l'admiration pu-
« blique le grand monument romain et le
« site pittoresque qui l'encadre. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité, après quelques observations et renseignements, sur l'état de la question, fournis par M. Mazauric, notre confrère, conservateur de nos musées archéologiques et membre de la Commission des sites, qui fera valoir en temps et lieu la présente intervention de la Compagnie.

On passe aux lectures.

M. *Clavel* commence son travail sur *P. J. Proudhon, son œuvre ; deux anciens élèves du Lycée de Nîmes.*

« M. *Clavel* entretient l'Académie de *P. J. Proudhon*, penseur, philosophe, économiste, écrivain mais qui par sa faute, par des idées qui n'étaient pas encore admises, par la violence de ses attaques, et ses excentricités peut-être calculées, fut longtemps considéré comme paradoxal, utopiste révolutionnaire combattu comme tel; né de parents pauvres, pauvre presque toute sa vie, inconnu du public, dédaigné de la presse, poursuivi et plusieurs fois condamné par les tribunaux à l'amende et à la prison, parce qu'il devançait son temps ; ayant cependant trouvé quelques encouragements chez des concitoyens qui estiment l'homme son intelligence, son amour du travail et la pureté de sa vie privée. Puis, comme il arrive quelquefois, apprécié plus tard, et 50 ou 60 ans après sa mort, est réhabilité officiellement par l'érection d'un monument à sa mémoire dans Besançon, sa ville natale.

« M. *Clavel* estime qu'on ne peut bien connaître et approuver les œuvres d'un penseur philosophe, d'un écrivain qu'en étudiant l'homme, sa race, son origine, le milieu dans lequel il a été élevé et non seulement l'étudier dans une partie de sa vie, mais dans sa jeunesse, dans sa maturité, dans ses débuts, ses premières œuvres et ses derniers travaux. C'est cette étude qu'a faite le grand critique Sainte-Beuve, selon sa méthode habituelle ; le livre qu'il a publié sur Proudhon renferme une copieuse

correspondance qui présente Proudhon comme un travailleur acharné, un penseur, un écrivain, un polémiste redoutable, mais aussi un homme de caractère doux, combattant avec violence, mais sans haine, les idées qui ne sont pas les siennes et même les auteurs de ces idées ; passionné pour la liberté, surtout pour l'égalité, la justice, la morale.

« A l'aide de ces documents, M. *Clavel* se borne pour cette fois à faire une étude surtout biographique de P. J. Proudhon réservant pour une autre séance l'examen critique de quelques-uns, des plus importants de ses ouvrages. »

M. *Mazel* lit une poésie patoise inédite de Jules Canonge :

LA FLOUR QUE SE CLINO

*Conte nouviou
que n'es pas uno fablo*

A Bèucaire on vis une Flour
Gento coumo s'en trouvo gaire ;
La galan parpayoun d'amour,
Voulastréjavoun de tout caire
E vènian toutis à l'entour
Festéja la Flour de Bèucaire .

Mai d'intérin que lou vounvoun
Di calignaire s'entachavo,
La bello Flour, de rescoundoun,
En se gardan lis espinchavo ;
Se clinavo per dire : Noun !
De drecho a gaücho se clinavo.

Lou vent dou Rhôse, un bèu matin,
Nimes, sur l'alo d'uno fado,
Per n'en courouna ti jardin,
T'aduguè la flour benhurado.
Desvaria, d'aquèu matin,
A Bèucaire l'an pus trovado.

La Fado dins un gran castel
L'embarè ; mai poudien la vèire ;
Merevious autan que viel,
Lou castelas èro de veire.

Quand avisèroun de la Flour,
La verginalo resplendour,
Nosti parpayoun, de tout caire
Coumencèroun, coumo à Bèucaire
Si salù, si vounvoun d'amour.

Espinchavo, la gento Flour,
E risiè, se clinan toujours
D'àu mèmo cousta qu'à Bèucaire.
Eroun mouqué li calignaïre !
E s'envaligueroun din l'aire.

Un de Nimes, maï hazardous,
(D'autri dirien : mies amouroux)
Restè, parlè ; fin, amistous,
Aguè de mot tant ben de creire
Que la Flour, sans dire de noun,
Se clinè per prène soun noum
De quante cousta ?... l'anas vèire.

Julé CANOUNGE.

Nimes, novembre 1867.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé,
la suite en est renvoyée à une date ulté-
rieure et la séance est levée.

Séance du 8 décembre 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Delamare, Jouve, Robin, Coulon, Puech, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, L'Hopital, Maurice Reynaud, Roux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il dépose également l'opuscule suivant dont il fait hommage au nom de l'auteur :

Ferdinand GACHE : Aux jeunes institutrices. — Mon premier poste. — La Mode. — Le Foyer. — Les Vacances.

M. le *secrétaire* excuse M. Clavel, qui devait continuer la lecture commencée à la dernière réunion, et son étude sur *P. J. Proudhon*. Il est retenu par la très grave maladie de M^{me} Clavel. L'Académie compatit à ses douloureuses préoccupations.

Sur la demande de M. le secrétaire, il est décidé que la *Commission du Legs Maumenet* sera réunie le jeudi 11 décembre courant, à 5 heures du soir.

L'ATHÉNÉE DE PERTUIS, par lettre du 26 novembre dernier, sollicite l'échange des publications qui est accordé.

On passe aux lectures annoncées.

M. Maurin continue celle de son étude, bien antérieurement entreprise sur le *Mouvement économique dans le département du Gard sous le premier Empire*.

M. Guérin, à qui avait été remis, en exécution de l'art. 54 du règlement, le manuscrit de M. P.-H. Bigot, correspondant, en fait l'analyse et cite quelques passages. C'est *Lou Sabarnou, pouèmo Nimès* de 400 vers.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure.

La séance est levée.

Séance du 22 décembre 1913

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Emile Reinaud, Alard, chanoine François Durand, Delamare. Jouve, Robin, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, de Pugnadoresse, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre est lu et adopté.

M. *le secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir durant la quinzaine dernière.

Il rappelle le décès de M. *Fernand Bruneton*, *trésorier* de la Compagnie, lequel est survenu d'une manière imprévue et presque foudroyante, dans la soirée du dimanche 14 décembre courant, à Saint-Geniès-de-Malgoirès, où notre très distingué et regretté confrère était allé faire une conférence.

M. *le président* prononce, à ce propos, l'allocution suivante :

« Ce n'est pas sans une douleur profonde que nous avons appris le décès si inattendu de notre éminent confrère, M. Fernand Bruneton. La presse de tous les partis, les remarquables discours prononcés au cimetière, d'imposantes funérailles, nous ont dit hautement la perte que faisaient en lui, et notre Académie et notre cité. Qu'il me soit permis d'apporter ce soir à sa mémoire un humble mais très sincère témoignage d'hommages et de regrets. Les nobles sentiments qui l'ont animé pendant toute sa vie ne sont-ils pas résumés dans cette formule qui terminait la lettre de faire part envoyée à chacun de nous : « Soyez plein d'affection les uns envers les autres ».

*
*
*

Dans l'affection si tendre et si éclairée qu'il avait pour tous les membres de sa famille, il laisse un grand exemple. Qui ne l'a pas rencontré dans les allées verdoyantes du jardin de la Fontaine s'ingéniant à procurer la récréation la plus saine et la plus agréable à l'un de ses petits enfants. Pour eux sans doute il garde jusque dans ses dernières années, le goût des voyages ; il y trouve un moyen de compléter leurs études. La haute culture de son esprit se révèle dans les pages qu'il écrit alors, au jour le jour, pages dont la lecture nous a si souvent intéressés. Pendant les vacances dernières, il devait se rendre au Ventoux avec la Commission ministérielle choisie pour apprécier l'installation d'un paratonnerre à double usage, c'est-à-dire préservant à la fois, et de la foudre et de la grêle. Mais, M. Bruneton était à la campagne, au milieu de ses enfants et de ses petits-fils. Pour ne pas les priver, mê-

me pendant deux jours seulement, de la joie qu'ils avaient à lui prodiguer leurs affectueuses prévenances, il renonça à l'excursion. Pour écarter de ses chers petits le courant d'immoralité qui, parfois attristait ses regards, il recrutait avec zèle de nombreux adhérents à la ligue qui s'est formée pour défendre notre jeunesse contre les atteintes du mal.

* * *

S'il aimait sa famille à laquelle nous renouvelons nos bien vives et respectueuses condoléances, il aimait aussi son pays natal et s'occupait activement de tout ce qui pouvait le rendre prospère.

C'est pour cela que M. Bruneton avait été un des premiers membres de ce syndicat agricole qui, après avoir tenu ses séances à la préfecture, puis à l'hôtel de ville et enfin dans un local qui abrite la Confédération des Vignerons du Sud-Est nous y offre une tout aimable hospitalité. La lutte contre le phylloxera, les meilleures méthodes de vinification, la répression de la fraude la participation active aux expositions et aux concours, tout cela captivait successivement son attention. Pourquoi ne pas ajouter son génie. Elu plusieurs fois président de la Confédération des Vignerons, après avoir été décoré de la croix de la Légion d'honneur et nommé officier du Mérite agricole, il était récompensé de son inlassable dévouement par la nomination qui appelait son fils Alfred à un des emplois les plus honorables du Ministère de l'Agriculture. Il voyait — du reste, sans orgueil sans doute, mais non sans une satisfaction bien légitime, les magnifiques ré-

sultats obtenus. Les propriétaires avaient plus de confiance dans l'avenir. Le commerce du Nord renouait ses relations amicales avec celui du Midi, les maisons de Banque en bénéficiaient toutes ; la sienne vient de s'agrandir et d'utiliser le perfectionnement des installations les plus modernes.

* * *

Que dirai-je de l'attachement de M. Bruneton à notre Compagnie. Il en gérait le trésor avec cette sagesse du banquier le plus avisé, qui évite toute prodigalité inutile, mais qui accorde volontiers et généreusement tout don nécessaire. Avec lui, pardonnez - moi cette confiance, nous avions eu l'espoir de profiter de la mise en vente d'un hôtel de la rue Séguier pour ramener notre Académie dans un bien ancestral au passé des plus glorieux. Il eût trouvé la solution si le prix demandé avait été raisonnable. Nous rêvions ensemble d'un Palais de la Paix, où tous nous nous serions élevés au-dessus des questions qui divisent, pour mieux profiter des réunions qu'occupent les lettres, les sciences, l'histoire, l'archéologie, les arts. Là, nous aurions pu plus facilement prendre la devise que préférerait notre si regretté Trésorier : « Soyez plein d'affection les uns envers les autres ».

« C'est Dieu qui a rappelé à Lui, M. Bruneton ». nous dit encore la lettre de faire-part. Quelle belle et consolante pensée. Nous pouvons bien le redire avec le poète :

« La mort ne surprend point le sage.

« Il est toujours prêt à partir. »

Il était prêt à partir, notre si vaillant confrère. Il commençait une conférence ; il se sent frappé au cœur. Il tombe sur le terrain de l'Apostolat qui lui a valu les plus belles victoires : sa mémoire et son nom n'en seront que plus à l'honneur. »

MM *Trial* et *Maurin* ont, aux obsèques (mercredi 17 de ce mois), pris la parole, l'un comme pasteur, l'autre comme délégué de l'Académie. Ils sont priés de communiquer à la Compagnie leur discours.

M. *Trial* avise ses confrères que la famille de *M. Bruneton* a manifesté le désir de réunir, en une plaquette, la relation de ces obsèques et les discours qui y ont été prononcés. L'Académie en recevra l'hommage et pourra en conserver ainsi le souvenir.

M. le secrétaire perpétuel adresse ensuite à ses confrères les paroles qui suivent au sujet du banquet offert par le Barreau, le jeudi 18 courant, à M^e *Victor Robert*, avocat membre honoraire de l'Académie, récemment nommé *Chevalier de la Légion d'honneur*.

« MESSIEURS,

« Jeudi dernier, le Barreau fêtait M^e *Victor Robert*, à l'occasion de sa récente nomination (en juillet) comme *Chevalier de la Légion d'honneur* et de son élection consécutive à un nouveau bâtonnat, par l'unanimité de nos suffrages.

« L'Académie a déjà, dès sa rentrée d'oc-

tobre, mentionné avec une vive joie et des sincères félicitations, la distinction accordée à l'un des siens. Elle ne peut que se réjouir de la manifestation cordiale du Barreau que je me plais à relater ici.

« M. Robert est un de nos anciens, quasi doyen, sinon par l'âge, du moins par la date de sa nomination. Il entrait, en effet, dans notre Compagnie, bien avant le moment où l'on frappe à la porte d'une Académie, après l'avoir longtemps en apparence dédaignée.

« Le Barreau le prit progressivement et l'accapara bientôt tout entier. Il en est devenu une gloire.

« N'est-ce pas dire que ses travaux académiques n'ont pas encombré nos mémoires ?

« Mais si son labeur du Palais a pris à notre détriment tout son temps et toute son activité, nous conservons, du moins, le plaisir et l'avantage de le retenir parmi nous par les liens de l'honorariat, avec l'espoir qu'il pourra nous revenir plus assidu quand quelques loisirs le lui permettront.

« Cependant sa jeune activité s'est jadis manifestée, chez nous, d'une façon notablement utile.

« Il a poursuivi, et obtenu, la rectification de notre état-civil.

« Il a fait aboutir la révision de notre Constitution. C'est lui qui a promulgué le règlement sous le règne duquel nous vivons.

« Le souvenir de votre fête de jeudi dernier (je parle, ici, en avocat) ne peut vous laisser insensibles (je parle en académicien).

« Ce fut, en de fraternelles agapes, de la joie, de l'émotion, de l'orgueil et un véritable régal littéraire, une soirée assurément académique.

« Il fut complimenté et loué par M. le Bâtonnier sortant, durant les fonctions duquel avait paru le décret de nomination : M^e de Vallavieille, qui faillit, hier, être des nôtres — et qui le sera demain ; M. le premier président Fermaud, qui est de nos membres honoraires ; M. E. Reinaud, le confrère assidu dont nous savourons souvent la verve poétique.

« Ce que fut, après tout, la réponse du héros de la fête, je ne saurais rien dire que vous ne supposiez, vous tous qui le connaissez de longue date et l'appréciez hautement. »

Voici le sonnet de notre confrère Emile Reinaud à M^e Victor Robert.

Le Décret qui tarda si longtemps à paraître,
Robert, aurait-il pu surprendre le Palais ?
C'était écrit ! Paris même a dû reconnaître,
Dans la province, un avocat des plus parfaits.

Art, Lettres, Droit, en tout vous êtes passé Maître,
Poincaré fut témoin et scella vos succès.
Quant au Barreau nimois, orgueilleux, doit-il être
Du trait de feu dont il recueille les reflets.

Sur la Robe il se peut que quelque Croix s'égare
— On a vu Politique et Barreau s'allier —
Simple avocat, rien qu'avocat la chose est rare !

L'honneur suprême, c'est d'être fait Chevalier,
Par la Justice, avec un J de grand module,
Si le veut la justice avec j minuscule.

M. le secrétaire présente le rapport de la *Commission du Legs Maumenet*.

Elle a été réunie le jeudi 11 décembre, à 5 heures de relevée. Étaient présents : *MM. le chanoine Bonnefoi, président ; Coulon, Clauzel, Puech, Bruneton*, membres du bureau ; *Mazel, Maurin, Barral, Jouve, La Haye, Raphel*, commissaires délégués.

M. le secrétaire a informé la Commission que deux bourses sont devenues libres : celle de *Louis Blanc* (200 fr.), qui a terminé ses études ; 2^o Celle de *Mlle Daisy Guérin* (200 fr.) qui, « obligée, par raison de santé, « de s'arrêter momentanément dans ses « études . . . , n'a pu tenter l'agrégation d'An- « glais ».

La Commission examine successivement la situation particulière des anciens bénéficiaires ou pupilles, aux multiples points de vue de leurs ressources, de leur travail, de leurs succès, de l'avancement de leurs études, etc.

Elle propose, après les renseignements fournis sur chacun d'eux, de maintenir sans changement :

<i>MM. Mérignargues</i>	400 fr.
<i>Vidal</i>	300 »
<i>Sauveplane</i> qui a perdu son père le vendredi 10 octobre dernier	300 »
<i>Verdier</i>	300 »
<i>Gayla-Gay</i>	300 »
<i>Privat</i>	400 »

La Commission est d'avis d'élever de 100 à 300 francs,

l'allocation de Mlle Anne-Marie Viguiier, de Maillane, ci. . . . 300 »

Ce qui porte le total des allocations pour cette année à 2300 »

Sur les explications fournies par MM, le secrétaire perpétuel, Maurin, La Haye et Raphel, et la discussion qui s'en est suivie la Commission pense que ces subventions, ne sont spécialement accordées que pour cette année, sans engagement pour l'avenir. Elle croit qu'il y aura lieu de laisser éteindre certaines bourses, la division ou morcellement actuels étant moins conformes peut-être qu'il ne faudrait aux désirs du testateur et aux volontés par lui ainsi exprimées.

Il y aurait lieu aussi de constituer une réserve pour répondre à quelque demande urgente et qui se produirait, en cours d'année, selon les vœux du bienfaiteur.

C'est pour répondre à ce vœu que la Commission propose de mettre en réserve pour le moment le petit solde que laisse disponible la répartition ci-dessus détaillée.

Ces conclusions sont après explications et discussion, unanimement approuvées et votées par l'Académie, toutes les autres sollicitations et demandes étant rejetées ou ajournées.

On passe aux lectures.

M. de Pougna-doresse fournit le compte rendu de l'ouvrage offert en hommage à l'Académie par M. le général d'Entraigues.

le 10 novembre 1913 : *Souvenirs de guerre : Armée de Chalons. — Armée de la Loire. — Armée de l'Est (1870-71)* (V. *Revue du Midi*, 1914, pp. 255 et 422.)

M. *Allard* donne ensuite lecture de quatre pièces de poésie (inédites) de *Jean Reboul* :

- 1° à *A. Bigot* ;
- 2° *La Poulejo* ;
- 3° *L'Ase e si Mestre* ;
- 4° *Lou Councour régiounal*.

Enfin, M. *le secrétaire* communique une lettre d'envoi du 18 décembre 1913, de M. *Albert Roux*, correspondant, de *Sanilhac*, annonçant et apportant *una Pouesio : Darnié fiel ! Prumié fiel*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure et la séance est levée.
